

7573

S U I T E
D E L ' E T A T
D E L A
F R A N C E, &c.

PAR
Roques
M. LE COMTE DE MONTGAILLARD.

- - - - - *Lamentabile regnum*
Eruerint Danaï, quæque ipse miserrima vidi.
VIRG.

A L O N D R E S.
CHEZ E. HARLOW, LIBRAIRE DE SA MAJESTE, PALL-MALL; ET
DE BOFFE, GERRARD-STREET.

4 Août 1794.

SUITE

DELTA

FRANCIS



AVANT-PROPOS.

L'Intérêt que le public a paru prendre à l'ouvrage intitulé, *Etat de la France au mois de Mai 1794*, les questions sans nombre aux quelles il a donné lieu, et celles qui m'ont été faites par plusieurs personnes respectables, m'ont fait sentir la nécessité et m'imposent le devoir d'ajouter quelques détails à ceux que j'ai déjà donnés.

Je ne m'occuperai ni à expliquer, ni à refuter ces contradictions aussi absurdes que perfides que des traducteurs infidèles ont voulu trouver dans la première partie de cet ouvrage. Lorsqu'on n'entend pas ou lorsqu'on ne veut pas entendre la langue Française, lors qu'on joint des lambeaux d'une phrase avec des membres d'une autre, lorsqu'on altère des expressions ou qu'on en dénature le sens, il est aussi aisé que misérable de trouver des contradictions dans

la vérité elle même. Il faut, cependant, autant d'indulgence pour le crime que d'amour pour le mensonge, pour prétendre que les mots *scelerat, assassin, tyran, &c.* qui sont synonymes de *depute de la convention nationale*, ne conviennent pas aux hommes qui gouvernent aujourd'hui la France.

Comme le traducteur de *l'état de la France, &c.* a rendu hommage à la vérité, en prévenant le public que je n'avais aucune relation avec lui, je ne m'arrêterai ni à sa critique ni à ses observations.

Il est des éclaircissemens qui m'ont été demandés par des personnes dont je respecte les opinions et les lumières; j'ose me flatter qu'elles les trouveront dans le cours de cet ouvrage.

Je ne répondrai point à la critique d'autant plus perfide qu'elle paraît modérée, contenue dans un ouvrage intitulé *rassurez-vous*, mais j'observerai à son auteur, que ce titre seul prouve que nous avons une manière entièrement différente d'envisager la situation politique de l'Europe.

Jamais, il ne fût, peut être, aussi dangereux de conserver de la sécurité. J'ai, donc, cherché à montrer le péril qui menace tous les peuples ; en parlant des moyens de destruction qui sont entre les mains du Comité de salut public, je n'ai pas caché qu'ils étaient redoutables, mais j'ai dit en même tems que les ressources des alliés étaient encore plus puissantes : j'ai dit qu'il ne fallait plus se tromper sur le choix des moyens : j'ai dit qu'il fallait exterminer les Jacobins en France, pour conserver la paix sur le globe, et j'ajoute que celui-là serait véritablement ennemi de la société, qui pourrait dire, *rasez-vous*, avant que ce moment ne fût arrivé ce qui n'est, certainement, pas l'intention de l'auteur anonyme.

Je ne doute pas que cet auteur, à l'aide de quelques rapprochemens insidieux, avec quelques réticences adroites et d'infidèles citations, ne trouve, dans ce second ouvrage, de quoi fournir une ample carrière à sa calomnie ; car, je ne cesse d'y répéter l'opinion généralement reçue en France, que la Vendée obtiendrait de grands succès, si de prompts secours et la présence d'un prince

Français lui étaient accordés, et cette opinion, ne paraît pas être du gout de l'auteur *rassurez-vous*.

Non content de ne trouver que des contradictions dans mon premier ouvrage, cet auteur, (très mal informé, d'ailleurs, de la situation intérieure de la France, et surtout de celle de Paris,) a la bonté de m'imputer et de combattre les contradictions que la révolution Française enfante chaque jour, celles dont les Jacobins offrent l'exemple, et celles, même, dont le peuple Français est susceptible. J'observerai à cet auteur, que tous les événemens qui ont eu lieu en France, depuis cinq années, prouvent ce que j'ai avancé; que s'il avait lû ou s'il avait voulu se rappeler les débats imprimés des Jacobins, il se serait convaincu que les impostures qu'il a la bonté de *pretendre* que je place dans leur bouche, sont textuellement rapportées dans leurs journaux; et qu'il ne doit pas ignorer, enfin, quoiqu'il veuille ignorer tant de choses, que le peuple de tous les pays a cru, dans tous les tems, les choses les plus contraires et les choses les plus absurdes.

Quant aux intentions que l'auteur anonyme de l'ouvrage *rassurez-vous*, veut bien me prêter avec autant de complaisance que de malignité, j'y aurais répondu s'il avait bien voulu y ajouter l'apparence d'une preuve, ou son nom pour garant d'une vérité.

Je lui observerai, enfin, que je ne me suis déterminé à écrire que par le seul motif d'être utile à la cause générale ; et moins injuste que lui, je lui accorderais la même intention dans sa critique, *si doucement calomnieuse*, s'il n'avait fait une réticence, qui dispense même de toute réplique en littérature.

Quant aux hommes dont l'hypocrite amitié ou l'intérêt perfide ont espéré trouver dans le desir qui j'ai toujours eu de me rendre utile à mon Roi et à ma patrie, les moyens de me nuire ; quant à ces intrigans, qui, jouant après de moi cette importance qu'ils voudraient bien avoir, ont crû intéresser et mon amour-propre et ma réputation, en me déchirant, d'un côté, avec les traits de la louange, et en répandant, de l'autre, que je n'étais pas l'auteur de l'ouvrage qui a paru sous mon nom,

j'avoue qu'ils ont eu de très fortes raisons pour paraître mes amis, et pour être mes ennemis.

C'est à l'opiniâtreté avec la quelle je repousserai toujours leurs principes, que je suis redevable de leur haine. Elle m'a prêté des propos que je n'ai point tenu, elle a répandu des instructions que je n'ai pas donné, elle a fait des rapports dont je ne suis pas l'auteur, et joignant l'absurdité à la calomnie, elle s'est chargée d'interpréter jusques à mon silence lorsqu'elle n'a pû dénaturer mes paroles. La haine de ces hommes ne me pardonne point, je le sais, le refus que j'ai fait d'insérer, dans mon premier ouvrage, ces vues de paix, favorables sans doute à leur ambition, mais que la saine politique et le salut des empires proscrivent également. Elle oubliera plus difficilement, encore, qu'insensible à toutes les considérations particulières, je me suis refusé de prêter au peuple Français, déjà si malheureux, cet éternel amour de la Constitution de 1789, réfugié aujourd'huy dans le cœur de ses premiers auteurs.

J'ai dit que le peuple Français enyvré de toutes ces idées de souveraineté auxquelles ses premiers législateurs le condamnèrent les avait conservées jusques vers la fin de l'année dernière ; c'est à cette époque que la tyrannie de la Convention a achevé de tromper le peuple des erreurs de l'Assemblée Nationale. Les armées des fédéralistes s'opposèrent aux progrès des Royalistes de la Vendée ; elles tinrent en suspens l'espérance et l'amour-propre des départemens voisins, et dix partis qui éclatèrent alors, les empêchèrent de se rallier au seul qu'ils regrettent, aujourd'hui, de n'avoir pas embrassé. La Convention a détruit ces factions qui nâquirent dans son sein, et l'excès des malheurs a, enfin, ouvert les yeux au peuple Français sur la Constitution qui les enfanta. Il l'accuse aujourd'hui, hautement, de sa et misère de son esclavage ; et si l'on en excepte la vanité de quelques bourgeois de la Capitale, l'opinion générale est tellement formée à cet égard, qu'elle préfère l'ancien régime à la Constitution de 1789.

Voilà ce que je ne cesserai de dire, parce que c'est la vérité. Elle peut m'exposer à de nouvelles calomnies, mais en m'honorant de celles qui me seront personnelles, j'y chercherai un courage nouveau et de nouveaux motifs pour rendre publiques les vérités qui intéresseront la cause Générale, Bien sûr de ne jamais trahir celle de mon Roi.

SUITE DE L'ETAT DE LA FRANCE,

&c.

J'AI fait connaître la manière dont le Gouvernement actuel de France avait organisé sa tyrannie ; mais, dans un précis aussi rapide d'une scélératesse si grande, je n'ai pu qu'indiquer une foule de moyens dont le développement est nécessaire pour connaître l'état actuel de ce malheureux royaume, et celui des ressources qui restent à ses désorganiseurs. Je vais le tracer avec autant d'exactitude que de vérité.

J'ai dit que le comité de salut public ne pouvait résister à deux années de guerre, et qu'il se flattait de forcer cet hyver les puissances belligérantes à conclure la paix. Il était loin, au mois de mars, d'espérer les succès que ses armées viennent d'obtenir. Il fondait ses espérances, sur la lassitude et

l'épuisement des alliés ; il osait croire à leur aveuglement, et surtout à leurs divisions. Il ne craignait pas d'avouer, et ces trahisons et ces émissaires dont il cherche à les environner de toutes parts. Ses propositions de paix avaient été repoussées en Italie, et n'avaient pu pénétrer en Allemagne. Ce comité voyait les puissances coalisées s'avancer vers la capitale de la république, et des ennemis puissans les seconder dans son sein. Il craignait que l'excès du désespoir et de la tyrannie ne produisit, enfin, un grand soulèvement. Il entassait les victimes sur les échaffauds et les soldats aux armées ; et reculant d'un côté leurs magasins jusques sous les murs de Péronne et de Compiègne, il méditait, de l'autre, ces projets d'invasion, dont le succès étonne aujourd'hui sa fortune. Il ne cherchait, enfin, qu'une longue diversion dans ces provinces où il a trouvé des subsistances et des triomphes.

Les rênes sanglantes du gouvernement révolutionnaire allaient s'échapper des mains du comité de salut public : un cri général se faisait entendre à Paris et dans les provinces ; " que la convention aille en

“ masse aux armées, qu'elle marche à leur
 “ tête, et nous la suivrons, alors, aux fronti-
 “ tières.” La lassitude et le mécontentement
 empruntant, partout, la voix du civisme,
 portèrent ces paroles jusques dans le lieu
 de ses séances.

Onze députés, Sept généraux, les chefs
 du ministère de la guerre, de l'armée révo-
 lutionnaire et de la commune de Paris, ex-
 pirent sur l'échaffaud. Le peuple applau-
 dit, en tremblant, à leur supplice, et la con-
 vention obéit à Robespierre. Maître ab-
 solu de la loi et de la force, il précipite les
 armées et les brigands sur la West-Flandre;
 elle est envahie, et les drapeaux du tyran
 flottent sur les Rhin et sur l'Escaut. Les
 frontières de la Hollande deviennent celles
 de la France, et trois mois lui suffisent pour
 ruiner l'ouvrage de trois années.

Nous n'examinerons par les causes des
 succès du comité de salut public, mais nous
 acheverons de faire connaître ses moyens,
 ses crimes et ses craintes.

Toute l'autorité réelle réside essentielle-
 ment dans le sein de ce comité, et celui de
 sûreté générale reçoit et exécute ses ordres.

Cette souveraineté lui a été acquise après la destruction du parti de Brissot et l'anéantissement de son comité *Des Douze*. Elle lui a été reconnue, et ne lui a plus été contestée après l'accusation intentée contre le parti de Chabot et Bazire, et le renouvellement entier du comité de sûreté Générale qui influait, alors, d'une manière décisive sur les délibérations du corps législatif. Depuis cette époque, le comité de sûreté générale n'a essayé, que faiblement de reconquérir sa tyrannie : il obéit, sans réserve, à celle du comité de salut public, qui renouvelle ses membres, les destitue ou les accuse, et dont les arrêtés n'ont éprouvé jusqu'à ce jour aucune contradiction importante de la part de l'assemblée.

Les Français malheureux ou proscrits que les ordres émanés du comité de sûreté générale précipitent dans les cachots, les provinces où ces ordres provoquent les supplices et récompensent les délations, et cet immense travail que nécessitent les rapports de tant d'assassinats et de tant d'impostures, ont pû tromper l'observateur éloigné ou mal instruit, et lui faire adopter une

opinion contraire; la grande importance que ce comité a acquis et la nécessité qui la lui conserve, ont pû faire croire qu'il partageait la souveraineté des crimes; il n'en est cependant que l'instrument, et il n'est aucun de ses membres qui ne craigne d'en devenir la victime. Le titre premier du nouveau code révolutionnaire ne laisse aucun doute sur la nature des pouvoirs qui sont attribués au comité de sûreté générale, comme les événemens qui se sont succédés depuis plus de sept mois, ne laissent aucune incertitude sur son obéissance entière et absolue au comité de salut public, jusqu'au moment où j'ai quitté la France.

J'ai dit que 850 mille hommes effectifs combattaient à ses ordres, 360 mille sont répandus depuis Huningue jusqu'à Dunkerque, 110 mille sur les côtes de l'océan et dans la Vendée, et 50 mille sur celles de la méditerranée. 80 mille hommes composent l'armée des Alpes, et 90 mille celles des Pyrénées et du midy. Environ 35 mille hommes sont stationés à Compiègne, dans l'Orléanais et dans le pays Chartrain. Cette force paraît réservée pour la sûreté de la

convention ; elle lui répond de la soumission des 26 districts qui environnent Paris, et elle assure l'exécution des réquisitions d'urgence. Les 130 mille hommes environ, qui forment l'excédent de ces divisions, sont éparés dans les différens départemens et incorporés avec leur garde nationale.

* La très grande partie de cette force intérieure n'est pas armée(1). Dans presque toutes les villes, le service se fait avec des piques et des lances. Chaque jour, les sections de Paris sont invitées à envoyer leurs fusils aux armées, et ce n'est qu'avec des difficultés extrêmes que le comité est parvenu à armer, l'année dernière, la moitié des citoyens de la première réquisition. Il a fait les sommations les plus arbitraires, il a conclu les marchés les plus désavantageux, et il a établi en Suisse un crédit de 36 millions en meméraire, pour les solder.

La totalité des hommes qui ont été enrôlés ou mis en réquisition depuis le 1^{er} janvier 1792, en y comprenant l'ancienne armée, telle qu'elle existait alors et dont il reste à peine, aujourd'hui, un quart, est de 1,778,000 hommes. 119 mille n'ont

pas rejoint leurs drapeaux, et 53 mille les ont désertés. 167,000 hommes sont morts dans les hôpitaux militaires, et 610,000 ont péri par le fer ennemi, ou ont été faits prisonniers. 1660 ont été condamnés à mort par les commissions militaires ou les tribunaux révolutionnaires.

Dans l'énumération des forces cidessus, 103 mille hommes ont été fournis par la ville de Paris. 43 mille hommes furent envoyés dans les plaines de Châlons, et 28 mille seulement rentrèrent dans leurs foyers. Il en sortit depuis cette époque et dans l'espace de dix huit mois, 31 légions dont 17 de cavalerie, d'environ mille hommes chacune. Trois levées produisirent volontairement, ou par la terreur qui les avait précédées 25,500 hommes envoyés successivement dans la Vendée. Elles coûtèrent 63 millions à la convention. Des voitures, des fourgons et des charriots transportèrent dans l'Anjou et dans le Poitou environ 13 mille hommes faisant partie de ces levées, avec une rapidité jusqu'alors sans exemple. La première réquisition donna dans la capitale 28,600 hommes, mais un cinquième s'y

déroba par la fuite, les exemptions, ou l'argent.

Paris est, peut-être, hors d'état de renouveler ces sacrifices. Cette ville a perdu 56,200 hommes ; 2,164 ont péri dans une seule section(2). 6,000 hommes environ partis de cette capitale, y sont rentrés malgré les ordres les plus rigoureux. Rien n'a pû les déterminer à rejoindre leurs corps, et plusieurs ont consenti à se mutiler pour n'y être pas contrainsts.

Les puissances alliées ont, donc, à combattre 560,000 hommes effectifs. On compte, dans ce nombre 50, ou 55 mille hommes de cavalerie. Elle est en, général, très mal montée et encore plus mal entretenue. On fût obligé, pour la pourvoir de sabres, d'ordonner, sous les peines les plus graves, à tous les citoyens de porter les lames au dessus de 27 pouces à leurs municipalités respectives. La levée d'un cheval et d'un cavalier par commune, ordonnée, au mois de Septembre dernier, ne pût être remplie, dans cinq mois de tems et malgré la présence de 35 représentans du peuple à qui ce soin fut exclusivement ordonné. Elle

ne produisit que 18,600 hommes de cavalerie, dans toute l'étendue de la France. Il n'en existe plus dans son intérieur. Paris ne renferme que 900 hommes à cheval destinés à escorter les victimes à l'échaffaud, et réservés à la garde et au service de la convention et des tribunaux. L'esprit de ces Gendarmes est très mauvais, et leurs bras appartiennent au comité de salut public.

Les troupes de la république sont, en général, mal habillées et bien nourries. leur soldé est plus forte que celle de toutes les troupes de l'Europe. les généraux et les officiers ont des appointemens excessifs, et la plupart commettent de violentes exactions. Les soldats manquent de plusieurs des objets nécessaires dans une campagne, surtout de toiles et de cuirs. Des maladies continuelles produites par des marches forcées, par une débauche et une intempérance excessives, font les plus grands ravages parmi eux. Ils sont généralement mal soignés dans les nombreux hôpitaux établis dans l'intérieur. 33,000 hommes de la première réquisition y périrent en cinq semai

nes de tems. Elle fût aux armées, dans les villes de guerre et sur les côtes, sans souliers et sans linge, et une partie quitta ses foyers sans vêtemens (3). Les réquisitionnaires commirent sur toutes les routes, des dévastations qu'aucun pouvoir n'osa arrêter. Ils imposèrent des loix aux autorités constituées, exigèrent et obtinrent 45 sols par jour depuis celui de leur inscription jusqu'à leur arrivée définitive, et ils rejoignirent, séparément et presque à volonté leurs destinations respectives. Il fallût, pour obtenir leur départ, les assurer qu'ils seroient réservés au service intérieur, et qu'ils ne seraient employés sur l'extrême frontière qu'après une année d'exercices et de campement. Ils dissipèrent avec la plus grande promptitude, et plusieurs vendirent les objets dont on se vit forcé de leur abaneonner la valeur, et qu'ils demandèrent à la convention, au nom de la force et du civisme. La plupart, enfin, déclarèrent hautement, même dans Paris, que si on les forçait à combattre, il passeraient sans hésiter sous les drapeaux ennemis.

L'habillement et l'équipement d'un fantassin coûte 360 livres, et celui d'un cava-

lier 1,450. la grande difficulté de les compléter, a obligé de laisser les troupes de ligne user des uniformes que la politique et l'égalité avaient également proscrits. la nation fait les fraix de l'équipement ; le volontaire et le réquisitionnaire ne partent, qu'après avoir reçu en gratification, une somme qu'on peut évaluer à deux cent livres. Elle est arrachée aux personnes riches, et imposée sur les citoyens aisés par les comités et les Communes.

La discipline militaire n'est pas, dans les armées de la convention, cette obéissance passive, cette exécution aveugle, et cette habitude ou ce besoin de la gloire qui sont la force et l'unité des armées alliées. L'égalité et le brigandage règnent, en France, dans les villes de guerre, dans les camps et dans les armées. tous les généraux depuis Dumouriez jusqu'à ce Pichegru, dont les conquêtes réduisent la gloire et les six mois de succès du premier à leur juste valeur, se sont intitulés *Generaux des Sans-Culottes*, et le sont devenus en effet. Mais quel respect peuvent inspirer aux soldats, quelle

estime peuvent leur ordonner ces successions de généraux et d'officiers pris, pour la plupart, dans la classe du peuple la plus vile, en proie à ses vices les plus grossiers et à tous ses besoins, (4), sortant convertis de mépris de l'enceinte d'un club pour aller prendre un brevet de commandement à l'hôtel de la guerre ? ils paraissent aux armées, excitent et partagent le pillage, et périssent six mois après sur l'échaffaut.

Les Soldats leur obéissent le jour du combat, mais ce sont les représentans du peuple qui surprennent cette obéissance, toujours incertaine. Hors du champ de bataille, ils intimident leurs officiers, les blâment et les dénoncent. Il n'en est presque aucun dont ils ne demandent et dont ils n'obtiennent la destitution. Ce n'est qu'avec tous les ménagemens de la faiblesse que les délits purement militaires sont punis. Les tribunaux sont, presque toujours, forcés de joindre *l'intention contre révolutionnaire* à l'accusation, afin de prévenir les murmures ou la révolte des soldats.

La discipline, depuis environ cinq mois, devient cependant, plus exacte et plus sévère,

parceque chaque jour les armées Françaises appartiennent moins à leurs généraux et à leurs officiers. La présence continuelle des représentans du peuple aux armées, les met toujours d'avantage sous la dépendance de la convention; elle la sauve des dangers aux quels elle a été au moment de succomber par la défection des généraux. Cette assemblée n'a pas oublié qu'elle n'eût jamais vû le jour, si cet homme qui a si constamment évité la gloire et recherché le peuple, si cet imbécille général qui n'a jamais commandé ses soldats que pour leur obéir, si M. de la Fayette, enfin, aussi coupable qu'un grand scélérat, en eût eu le courage.

La convention nationale n'oubliera jamais que Dumouriez lui donna des loix, et qu'elle était dissoute, si cet intrigant militaire avait fait ce qu'il devait et ce qu'il pouvait faire, s'il avait même jamais sçû bien précisément ce que son ambition désirait; anssi cette grande époque de la révolution, qui devait être si funeste aux scélérats qui gouvernent la France, devint celle de la tyrannie la plus atroce: aussi le nom de

Dumouriez est-il devenu, en France, le prétexte de toutes les trahisons et le motif d'une foule d'accusations. Nous le voyons ailleurs, inquiéter la renommée, et chercher à troubler le repos dont elle le laisse jouir.

Tout porte à croire que les armées Françaises ne se livreront plus à ce brigandage qui a jusques ici animé leurs soldats, il est réservé à la convention. Ils envahissent, et elle dépouille. C'est la loi, c'est à dire l'esprit de la révolution, qui doit présider à cette grande expropriation, qui comme l'incendie, étendra ses ravages partout où elle pourra atteindre : et s'il était possible de désespérer du salut de l'Europe, et de croire à de nouveaux succès de la République Française ; si ses armes et ses principes envahissaient et conservaient la Hollande, alors, la convention nationale croirait pouvoir exécuter ses projets, alors elle oserait se croire sûre de l'empire, c'est-à-dire de la dévastation de l'univers.

L'on vient devoir combien la surveillance extrême et les nombreux commissaires du comité rendront désormais difficiles les tra-

hisons des généraux, ou ces grandes défections de leurs armées qui ont si longtems menacé sa convention. Le nombre des déserteurs est même moins considérable que tout semble ne le faire espérer ; et cette cause tient principalement à l'opinion que les agens de la tyrannie cherchent à répandre et à entretenir dans les armées.

De toutes parts, ils travaillent à persuader aux réquisitionnaires, qu'ils ne doivent attendre aucune protection de la part des puissances ; qu'elles les envoient dans le fonds de leurs états où ils sont employés à des travaux forcés, et dénués de tous les moyens de subsistance ; que leurs anciens officiers et leurs anciens seigneurs ne recevront ni leurs remords, ni leurs services ; qu'ils seront partout séparés des peuples, et partout couverts d'opprobres ; que tous ceux qui ont trahi leur patrie, expirent, chaque jour dans les mines, dans les maisons de force, ou dans les travaux les plus vils.

La manière dont on assure, dans les camps, aux soldats Français, que leurs anciens officiers sont traités, même par les

puissances belligérantes, leur fait craindre un abandon encore plus funeste, et les force à combattre sous des couleurs que plusieurs d'entre eux abandonneraient, sans doute, si plus éclairés sur les dispositions véritables des alliés, ils étaient persuadés de trouver, aux frontières, l'oubli de leurs erreurs, le pardon de leurs torts, et des Français modérés et généreux pour les ranger sous les drapeaux, de leur roi. J'ai vû les efforts les plus constans employés pour perpétuer les calomnies que je viens de retracer. Il n'est pas de section et de société populaire où elles ne soient mises, chaque semaine, à l'ordre du jour ; tant ces impostures ont paru nécessaires aux craintes du comité de salut public, tant elles servent puissamment sa tyrannie.

Il était digne du gouvernement Anglais de détruire ces calomnies, de calmer ces craintes et de réaliser ces espérances, en formant ces légions qui vont arborer sur les frontières le drapeau blanc, la plus grande et la plus noble des proclamations, la seule dont les tyrans qui oppriment la

France ne pourront lui dérober la connaissance.

Telle était la disposition des esprits dans les treize armées de la convention, telle était leur discipline, tel était le nombre de leurs soldats, le 15 avril dernier, d'après les états des différens comités. Je ne crois pas que ce nombre ait été augmenté de plus de 50 mille hommes depuis cette époque.

Nous allons examiner qu'elles sont les forces que la convention peut encore y ajouter, quelles sont les ressources que le comité se flatte de trouver encore dans les réquisitions.

Les citoyens Français, célibataires ou mariés sans enfans, ont été partagés en quatre classes, et soumis à quatre réquisitions ; la première comprend ceux de 18 à 25 ans ; la seconde, ceux de 25 ans à 35 ; la troisième, ceux de 35 ans à 45 ; et la quatrième, ceux de 45 ans à 60.

La première réquisition est épuisée. Elle devait produire dans toute l'étendue de la France, 836 mille hommes ; mais plus d'un sixième s'est dérobé à cet enrôlement forcé

par la fuite ou les changemens d'état et de domicile. Les départemens insurgés contre la convention l'ont privé de 45 mille hommes, environ. En outre, tout ce qui appartenait à la noblesse dans cet appel si tyrannique, en a été rejeté, depuis quatre mois, ainsi que de toutes les armées et de toutes les fonctions civiles, à la réserve de quelques individus dont les talens et les crimes ont encouru une exception à la loi générale portée contre la noblesse et le clergé. Cette levée a produit, des murmures, elle a excité des soulevemens, et elle a fait passer environ 25 mille hommes dans les districts insurgés. Une partie assez considérable de cette réquisition n'est pas encore armée, quoique la convention ait accordé 286 millions pour son rassemblement, et sa solde jusqu'au moment de son départ.

La seconde réquisition est censée devoir produire 480 mille hommes ; la troisième a été calculée devoir s'élever à 630 mille, et la quatrième à 370, en faisant marcher, dans ces deux dernières, les hommes mariés n'ayant qu'un ou deux enfans. Les

recensemens envoyés par toutes les municipalités aux comités militaire et de salut public, dans les mois de Décembre et Janvier derniers, ne laissent plus de doute à cet égard.

Il fût question, au mois de mars, d'appeller la seconde réquisition et de la tenir en reserve pour les recrutemens et le service intérieur; mais on craignit que cette mesure ne soulevât le peuple, et le comité n'osa pas en proposer le décret: il fût, même, obligé de dementir, quelque tems après, le bruit qui s'en était répandu. Il est à craindre qu'il ne parvint aujourd'hui, à l'aide de cette terreur générale que des exécutions inombrables ont produit, à faire exécuter, du moins en partie, le décret qui ordonnerait celle levée. On est généralement persuadé en France qu'elle ne produirait pas plus de 250 mille hommes, parceque la plupart des villes de guerre ont fourni déjà tout ce qu'elles ont d'hommes même mariés. En outre, huit départemens dans le centre et dans l'ouest ont tellement souffert des incursions de la vendée, que le produit y serait presque nul; et dans qua-

torze départemens de l'est, du midy et du nord, on a obligé à marcher, la moitié des citoyens jusques à l'âge de 40 ans. Ainsi, on peut croire, sans avoir une erreur forte à craindre, que les deux cinquièmes de la seconde réquisition ont été tacitement, mais effectivement levés ; dans la supposition où les tyrans en exigeraient le reste, une pareille atrocité paraît impraticable avant le mois de Janvier ; et il est difficile de croire que la totalité de cette force pût être équipée, armée et mise en action, avant le mois de Juillet de l'année prochaine.

La troisième et la quatrième réquisitions doivent être considérées sous le rapport d'une masse générale ; car dans une supposition semblable, tout marcherait, et il ne resterait, alors, en France, que des enfans, des vieillards, des femmes ou des prisonniers.

Les villes iront-elles, donc, en masse aux frontières ; marcheront-elles, en masse, contre une ou plusieurs des puissances coalisées ? je crois pouvoir assurer que les puissances doivent désirer une mesure semblable, mais qu'elle ne sera jamais em-

ployée. Sans doute, plusieurs villes s'ébranleront ; sans doute, la famine et les supplices les déplaceront un moment ; mais toute porte à croire, que ce sera sans une utilité bien grande pour la république, avec un danger véritable pour la convention, et dans ce désordre inséparable d'une mesure aussi monstrueuse. Ce ne serait qu'à la dernière extrémité que le comité de salut public emploierait cette ressource, dont il connaît l'insuffisance, l'embarras et le danger. Il craint les grands rassemblemens, et il n'a pas été le maître de cacher les inquiétudes que la réquisition de Paris lui a causée avant son départ. Il fût contraint d'en renouveler l'ordre six fois, et de faire sortir de la capitale par des routes opposées et par pelotons, cette force qui menaçait, ouvertement, sa souveraineté.

Une levée générale nécessiterait des munitions si considérables et des magasins si immenses, elle demanderait un tel concours de volontés, et une réunion si parfaite de vues, de soumissions et de sacrifices, qu'un semblable projet appartient au délire de l'esprit humain : il serait une acte de dé-

mence de la tyrannie, et elle y trouverait son tombeau ; car, la lasitude est si extrême dans toute l'étendue de la France, que le décret d'une levée générale y produirait, infailliblement, un soulèvement général. On est tellement convaincu, dans ce royaume de la nécessité d'un pareil résultat, que le comité de salut public était persuadé lui-même, il y a quatre mois, qu'il ne résisterait point à la levée rigoureusement faite de la troisième réquisition.

Il n'est pas une seule famille où on n'ait à pleurer une victime, à craindre pour un détenu. Il n'en est aucune, où on n'ait fourni au moins un réquisitionnaire dans les armées ou dans les charrois ; il n'en est point où le mécontentement ne soit à son comble. La convention se flatte d'épouvanter l'Europe entière (5) ; elle cherche à lui faire craindre, pour en obtenir la paix, ce débordement dont l'empire Romain, qui était alors le globe, fût convert par les barbares. Mais en supposant encore plus de patience dans l'esclavage que d'atrocité dans la tyrannie, il paraît à peu près certain, que le comité de salut public est hors d'état de

faire marcher encore, surtout d'armer, plus de 500 mille hommes, dans toute l'étendue de la France; qu'il lui est impossible d'ajouter plus de 260 mille hommes aux forces qui composent ses armées, avant une année, au moins, et d'en envoyer aux frontières plus de cent vingt mille avant le mois de Décembre prochain.

Pour donner une idée juste de l'effet que produisent les levées en masse, je rapporterai les faits suivants. Au mois de juillet de l'année dernière 15 districts et 19 villes furent sommées de marcher contre la Vendée. 230 mille hommes abandonnèrent leurs foyers, et s'avancèrent sur les bords de la Loire. Un tiers de cette masse s'en sépara avant la fin de la seconde journée, la moitié n'arriva pas jusqu'à Tours, et 48 mille hommes, seulement, purent être contraints, par tous les genres de séduction et de violence possibles à demeurer dix sept jours en campagne. La douzième partie de ce rassemblement n'était pas entièrement armée. 19 mille hommes périrent par les maladies, 28 mille furent massacrés par les royalistes sans les avoir vaincus, et 7 mille,

au moins, desertèrent. Il fallait cependant marcher, ou être exposé aux plus affreux traitemens ; et les villes avaient été déclarées responsables de la conduite de tous leurs habitans. Ces malheureux rentrèrent dans leurs foyers, malgré les ordres des commissaires du pouvoir exécutif, et ils y portèrent la terreur des royalistes, et la haine la moins suspecte contre la convention.

Ou peut assûrer qu'une levée en masse donnerait, même aujourd'huy, un résultat plus heureux en faveur des puissances, que celui qu'on vient de lire en faveur de la Vendée. Cette espérance paraît encore plus certaine, lorsque l'on considère que le projet d'une levée en masse fût agité, cet hyver, pendant trois mois entiers, dans cinq comités de la convention. Il fût rejeté à une majorité si grande, qu'il est plus que vraisemblable que la proposition n'en sera pas reproduite, et encore moins décrétée.

Mais, la convention se flatte d'arrêter à chaque pas, les armées ennemies. Presque toutes les villes dont la population excède 15 mille ames dans l'intérieur, et 4 mille sur les frontières, ont été déclarées places

fortes par ordre des représentans du peuple, et il n'en est aucune que leur tyrannique ignorance n'ait crû propre à le devenir aussi tôt. Des sommes énormes ont été consacrées à ce ridicule travail au quel on a condamné les femmes et les enfans. Toutes les petites villes de l'Artois, de la Flandre et de la Picardie ont été palissadées, et les redoutes ont été prodiguées, de toutes parts, par l'incapacité. Le canal de St. Omer a été fortifié par des lignes depuis cette ville jusqu'à Aire. Peronne a été couvert d'ouvrages, et Compiègne a été environné d'un camp retranché; un parc considérable de grosse artillerie y a été établi. Des ouvrages ont été ordonnés à Mantes, à Chartres et à Beauvais; à Rheims, à Soissons et à Laon: Saumur, Angers, Tours, et Orléans sont censés en état de siège depuis un an, et tous les ponts de la Loire ont été minés. Toutes les petites villes de l'Anjou, du Maine et du Poitou ont été fortifiées. Il n'est pas de bourg un peu considérable, dans des provinces intérieures et tranquilles, qui n'ait un commandant militaire, et où on n'ait tracé des fossés. Les hauteurs qui environnent

Paris ont été surchargées d'ouvrages qui peuvent à peine protéger la convention contre l'insurrection d'un village voisin (6). St. Denis, cette ville si coupable aux yeux de la république pour avoir si longtems conservé les restes sacrés des rois de France, et ne les avoir cédés qu'à la force, St. Denis est devenu l'entrepôt militaire de la révolution et son grand hôpital. c'est de là que tous ses fournisseurs poursuivent ces marchés où le gain le plus immense conduit toujours à une mort prochaine.

Tous ces préparatifs de la crainte, dont les procès verbaux de la convention exagèrent encore l'absurde énumération ne la sauvent ni de ses terreurs, ni des réflexions même du peuple. Il se moque de l'ouvrage de ses mains, et il sait aussi bien que les tyrans qui le payent, que la véritable force de la république est aux frontières, et que toute sa faiblesse est aux barrières de sa capitale; que les armes et les munitions manquent aux hommes, et que chaque jour les demandes faites par les villes, éprouvent un refus et un éloge (7)

Le comité de salut public dirige constamment ses vues vers l'abolition des dettes, et vers les loix agraires cest, à-dire vers la propriété populaire. Les comités d'agriculture et de législation ajoutent, chaque jour, de nouveaux articles à ce code destiné à consolider la conquête du territoire Français, et qui viole toutes les loix consacrées par les usages de toutes les nations, la foi de tous les contrats et la possession de tous les siècles. Combacérès a étonné jusques à ses collègues, par l'immoralité que ce code respire : aussi est-il devenu, sans opposition la loi fondamentale *de la propriété* dans la république Française. Des réglemens faits, depuis cinq mois, dans le sein des trois comités, fixent l'étendue d'une ferme à 80 arpens, la possession ou l'exploitation réservée à une famille à l'étendue d'une ferme, et la propriété mobiliare de l'industrie, à 100 mille livres. Un revenu de dix mille livres a été pris pour le maximum de la fortune particulière. Ces dispositions, ne devaient être converties en décrets, que lorsque la reconnaissance de tout le territoire Français, son inscription au grand livre, et le dépouillement

dé tous les individus dont on a résolu d'envahir la propriété et les titres, auraient laissé dans les mains du comité de salut public les moyens de se créer, par des concessions gratuites, une masse de partisans capable de résister au mécontentement des laboureurs, des fermiers et des anciens propriétaires. La scélératesse des tyrans va si loin dans cette odieuse prévoyance, qu'elle fait vendre les biens des émigrés en grosses masses, malgré ses propres loix qui fixent des lots de cinq arpens, afin de rentrer, bientôt et sans danger, dans ces mêmes biens dont le maître aura sa sûreté à défendre en même tems que sa fortune. Aussi à la réserve de quelques arpens auprès de Paris, qui ont été divisés dans les communes les plus révolutionnaires, on a toujours vendu les biens nationaux par lots considérables.

La république ne retire pas de ces biens les sommes que leur valeur semble promettre; les grandes propriétés ont été dévastées, et les dilapidations les plus révoltantes y sont exercées. Les forêts sont abattues, les objets mobilières vendus au prix le plus bas. à peine rentret-il dans les

caisses des districts une faible partie de ces dépouilles que les administrateurs se partagent. La France est couverte d'encans, et de commissaires également avides et infidèles. Ils sont plongés dans les prisons, et remplacés aussitôt par des commissaires, qui s'emparent de ce butin que d'autres leur enleveront bientôt. D'un bout du royaume à l'autre, le brigandage des administrateurs le dispute à celui des députés, et comme eux, ils se livrent à la plus honteuse débauche. Les meubles les plus précieux deviennent la proie des brigands les plus avides; et les dépouilles des maisons royales sont entassées dans les comités des Thuilleries, dans les bureaux des corps administratifs, et dans ces hôtels que les députés achètent avec la subsistance de peuple, et sous un nom toujours inconnu.

Cette ville qui a trahi toutes les vertus, tous les bienfaits et tous les arts, Versailles est aujourd'hui sans palais et presque sans habitans(8). Le département et les sociétés populaires dévastent son château. Les avenues en ont été abattues, les plombs enlevés, une partie des grilles rompues. Ces

peintures que l'Europe admirait, ont péri. Ces marbres amollis par l'amour, ces bronzes où respiraient la victoire et LOUIS ont résisté seuls, jusqu'ici, dans ces jardins de la nature et de l'art, à la barbarie et à la cupidité. On dirait que la scélératesse et les crimes ont été impuissans contre le génie de LOUIS quatorze.

Chantilly n'a conservé que la gloire que lui imprima le nom de CONDE, ce nom que la révolution redoute encore, ce nom transmis d'âge en âge à des héros et qui peut les créer en un jour. Tout a disparu dans cet asyle de la gloire, des plaisirs et des arts, une vaste prison y est restée ; elle renferme ceux qui regrettent les vertus et la grandeur de ces princes, elle est depuis longtems remplie.

Les temples et les asyles de la religion, les maisons royales, les palais des princes, tous les grands établissemens de l'administration et du commerce, la plus grande partie des hôtels, des maisons de Paris et de presque toutes les villes de France, ont été cédés aux autorités constituées et aux sociétés populaires, ou consacrés aux at-

teliers militaires et à des institutions révolutionnaires. Tous ces objets, dont la convention a été forcée de leur faire le sacrifice, ont diminuée, d'une manière sensible, la valeur et le produit des biens envahis. L'on peut hasarder, d'après les documens fournis par les trois comités des Domaines, que la totalité des estimations de tous les biens déclarés nationaux, se portait, au premier Avril dernier, à près de huit milliards, que la partie disponible de ces biens était évaluée six milliards deux cent millions, et que les dettes dont ils se trouvaient grévés, celles du clergé non comprises, se portaient à la somme de dix neuf cent millions.

La vente du biens du clergé n'est pas consommée. Celle des biens des émigrés s'effectue depuis le mois de Janvier avec activité. Jusqu'à cette époque, ce n'était qu'avec les plus grandes difficultés qu'on était parvenu à obtenir quelques adjudications. Le comité de Robespierre fût même obligé d'envoyer à Arras, à Lille, à Metz et dans vingt trois villes principales des sommes considérables aux sociétés populaires, pour provoquer ce brigandage au

quel la terreur et les conquêtes donnent aujourd'huy beaucoup de complices. Le peuple accorde cependant, peu de confiance à ces acquisitions dont il reconnaît l'illégitimité. Il est des districts entiers où les cultivateurs et les fermiers en sont refusés à acquérir ce qu'ils appellent encore *un depouillement injuste* (9). Mais il est à craindre que cette longue probité ne résiste par toujours à la tyrannie et à l'intérêt.

Cette masse énorme de propriété présente un calcul aussi inutile que celui de son revenu, si on ne le considère que sous le rapport des finances de la république (10); car, on peut envisager le sol entier de la France comme appartenant au comité de salut public, les bourreaux comme ses seuls payeurs de rentes, et les supplices comme une hypothèque sans cette renouvelée et intarissable en faveur de ses assignats, aussi longtems que sa tyrannie subsistera. Il en existait, au mois de mars, huit milliards cent millions en circulation, et tout porte à croire qu'elle en supportera plus de dix avant la fin de cette armée. Il a été calculé que les inscriptions sur le grand livre

se porteraient à plus de six milliards, ce qui constitue aujourd'hui la dette de la république Française à quinze milliards, au moins : car il faut y comprendre toutes ces émissions décrétées, secrettes ou frauduleuses qui couvrent sa surface.

L'on conçoit aisément, que le supplice des créanciers de l'état en diminue nécessairement la dette, mais il ne faut pas inférer de l'impudence avec laquelle le Comité des finances a réduit leur nombre de 260 mille à 90 mille, que la dette publique ait subi une diminution proportionnelle. Un particulier avait quelque fois vingt parties différentes de rentes sur l'état. : Elles étaient assignées sur les tailles, sur les gabelles, les états d'une province, ou les octrois d'une ville, ou déguisées sous des emprunts Royaux ou Provinciaux, ce qui établissait plusieurs contrats et plusieurs créanciers dans un seul. Aujourd'hui, l'addition de ces créances diverses ne forme qu'un seul et même article sous un seul nom. Ces inscriptions dont tout le monde s'empresse de rejeter la dangereuse propriété, ce trafic que des individus vendus au crime

exercent, en son nom, à Paris, et ces profits immenses que la république assûre aux entrepreneurs de ses forfaits et de ses armées, entretiennent dans la capitale un reste de mouvement dans les affaires. On change en pierre ces assignats plus difficiles à conserver qu'à acquérir ; et bercé par cette espérance, qui habite jusques dans les cachots de la Conciergerie (11), on élève, sur les plus beaux modèles de l'architecture Grecque et Romaine, ces trois mille maisons que personne n'habite, et dont la république s'empare chaque jour.

La Bourse, la Banque, le Commerce, tout a cédé à la frayeur et à la tyrannie. C'est envain que cet imbécille scélérat qui s'est emparé de la dictature des finances, c'est envain que Cambon cherche à rassûrer, dans les tribunes, cette méfiance, ce discrédit vraiment national qui le dispensent, même, de ses excuses ; il n'est pas de Français, je le repète, qui ne s'attende à voir périr et les assignats, et les inscriptions, et les secours *de la munificence Nationale* et ses pensions, et qui n'en offre le sacrifice à un gouvernement protecteur (12).

Il n'existe pas un seul écu en circulation dans toute l'étendue de la France. La monnaie de cuivre, fabriquée avec la plus grande profusion, disparaît aussitôt, et est cachée avec les matières d'or et d'argent dans les entrailles de la terre. Leur circulation n'est cependant pas proscrite par la loi ; et lors qu'il fût question de la porter, sous peine de mort, Ramel, au nom du Comité des finances, observa que cette disposition ferait descendre dans le sein de la terre les métaux enfouis près de sa surface. Quoique cette loi n'ait pas été consentie, la possession de quelques pièces d'or n'en est pas moins un sujet, presque inévitable d'accusation, et il n'est personne qui ose s'y exposer. Il n'est pas rare que des commissaires enlèvent, même chez les bijoutiers et les marchands les matières d'or et d'argent, et leur en remboursent la valeur, en assignats et au pair.

Toutes les comptes présentés par le Comité des finances sont faux, dans toutes leurs parties. Les dépenses que nécessitent les projets du Comité de salut public, ajoutent chaque jour à cette dilapidation aussi ex-

cessive et aussi incompréhensible que l'expropriation et la tyrannie qui la soutiennent. Rien ne se liquide véritablement, aucune créance n'est acquittée. Les pensions de la *bienfaisance Nationale*, comme les séquestres de la dette publique, sont arriérées de plus d'une année, malgré les pompeuses impostures des procès verbaux de Cambon. Tant de formalités civiles se placent entre le trésor public et son créancier qu'il faut une opiniâtreté, presque toujours, aussi inutile que dangereuse pour parvenir à arracher une partie des intérêts échus. On n'accorde des certificats de civisme qu'aux personnes dont les réclamations sont peu considérables, et leur refus est presque toujours le signal de la mort.

De tous les reproches aux quels la vérité peut être exposée, le plus absurde, sans doute, est celui d'avoir exagéré les cruautés que les députés, les agens et les satellites de la Convention, exercent, aujourd'hui, en France. Mais, puisque des individus dont il faut plaindre l'ignorance ou accuser les intentions, ont parû croire, *que des épi-*

thètes injurieuses ne convenaient pas aux scélérats qui gouvernent ce Royaume, Je leur dirai ; que les crimes dont les Jacobins se sont déclarés, partout, les auteurs, les complices ou les instrumens, n'ont plus de noms, et qu'il est devenu aussi difficile de les calomnier que de les pardonner ; qu'ils ont franchi les bornes que la conscience et les remords avaient placées devant l'imagination ; qu'ils ont transporté sur le globe cette fœdération de crimes que l'antiquité reléguait aux enfers ; et que cette association de bourreaux, appelée *Convention Nationale des Français*, laisse aujourd'hui la nature humaine sans excuse, et tous les Français qui n'ont pas quitté leur patrie, sans secours et presque sans espoir.

Je dirai aux traducteurs infidèles, je dirai à ces hommes qui ignorent toujours ce qu'ils ne veulent pas savoir, et qui ne comprennent jamais ce qu'ils ne veulent pas entendre, qu'il ne peut rester, à cet égard, aucune ressource à l'incrédulité ou à la mauvaise foi. J'ajouterai quelques traits à ce tableau de la tyrannie qui ensanglante la France et qui menace le globe,

mais il restera infiniment au dessous de la vérité ; Car, pour joindre le malheur de l'exactitude à celui du courage, il faudrait dérober aux bourreaux et leur affreuse science et leur longue inhumanité : c'est à eux seuls qu'il appartient d'en écrire l'histoire.

Le Comité de salut public a déclaré hautement que toutes les personnes que les cachots engloutissent seraient envoyées ausupplice, ou qu'elles périraient victimes des succès de l'Europe, victimes des succès de la république, victimes des tentatives de leurs propres partisans. Il a plusieurs fois, mais infructueusement, essayé de renouveler dans Paris les massacres du 2.7^{bre} 1792. (13) J'ai dit quel était le nombre des détenus, je dois dire que chaque jour les augmente ; qu'il suffit de posséder ou d'avoir possédé une faible fortune pour être dénoncé, c'est-à-dire accusé ; qu'il suffit d'avoir été l'ami ou le parent d'un proscrit, pour l'être bien tôt soi-même ; (car, le divorce n'en pêche pas les agents du Comité de poursuivre le bonheur ou le malheur des liens qu'il vient de dissoudre.) qu'être riche et vertueux,

c'est être coupable et emprisonné, et qu'être emprisonné, c'est déjà être assassiné.

Nul dénonciateur n'est obligé de motiver sa dénonciation, il est même dispensé de faire connaître son nom ou sa demeure; il reçoit une somme d'argents'il n'a pas calomnié, et une somme plus forte s'il a calomnié; l'on est arrêté sans preuves, interrogé sans formalités, outragé par les jurés, et séparé de la nature entière avant d'en être retranché (14). un seul ennemi suffit pour vous plonger dans les cachots, et il perd au même instant le droit de se retracter et le pouvoir de vous justifier; un mot, un geste, un regard, un signe d'improbation, un symptôme de probité, et le silence lui même dans une infinité d'occasions, suffisent pour provoquer les ordres du Comité de sûreté générale; il faut être criminel pour être déclaré innocent, et n'être pas soupçonné d'un remords pour n'être pas soupçonné d'incivisme.

Ce n'est pas assez d'être scélérat, il faut encore le paraître, il faut parler de justice et d'humanité avec le langage de la fourberie, et avec les accents de la féroce; il faut non seulement assassiner l'ennemi du

Comité, mais élever des mains sanglantes dans le lieu de ses séances ; il faut lui présenter la tête après l'avoir tranchée, et entasser ses dépouilles dans l'ancre des Thuilleries, pour avoir droit à la reconnaissance de l'assemblée ; chacun de ses bienfaits paye un crime ou la promesse d'un crime, et toujours une récompense de sa part tombe sur un complice de ses assassinats.

Le vieillard est accusé pour les plaisirs ou les erreurs de son enfance, l'époux pour la vertu de son épouse, le père pour la conduite de ces mêmes enfans dont la loi lui enlève la soumission et autorise les écarts. Plusieurs députés n'ont pas rougi d'envoyer au tribunal révolutionnaire la femme qu'ils n'ont pas séduire (15). ces actions, qu'un scélérat de l'assemblée constituante appelait *bonnes actions*, sont devenues personnelles, et celles dont un individu devient coupable, aux yeux de la révolution, ont été rendues générales à sa famille, et quelque fois à sa Commune. Toutes les loix ont un effet rétroactif, un scélérat devient coupable pour ne l'avoir pas été plutôt ; et de même qu'un grand ministre ne demandait que

deux lignes pour convaincre l'homme qu'il les aurait écrites, du crime qu'il n'aurait jamais commis, de même la Convention ne demande qu'un champ et des vertus pour assassiner l'homme qui les possède.

J'ajouterai, que la pitié est exposée à partager le sort du condamné qui l'excite; qu'on ne peut montrer impunément une sensibilité, même involontaire, au pied de l'échaffaud; que la nature est devenue responsable des sensations qu'elle produit; qu'il faut l'étouffer, lorsqu'on entre dans une société populaire, et l'outrager hautement lorsqu'on pénètre dans un Comité révolutionnaire; que le père est obligé de dénoncer son fils, et que le fils a plusieurs fois rempli la fonction de commissaire et de gendarme dans la maison de son père; qu'il n'existe ni religion, ni loix, ni repos, ni sommeil, ni amis, dans toute l'étendue d'un Royaume; que tels sont les présents dont les destructeurs de ce Royaume menacent le globe; et que tel est, enfin, le sort que les Jacobins de Paris preparent, même, aux Jacobins de tous les pays.

Les négocians, les artisans et les ouvriers sont devenus, ainsi que les propriétaires, l'objet de la plus ardente persécution. Les magasins ont été envahis, les marchandises ont été enlevées dans les fabriques, et le crédit particulier a été mis à contribution (16). Les capitalistes et les commerçans se sont empressés de suspendre leurs paiemens et de se créer les affaires les plus désastreuses ; ils ont, partout, invoqué cette pauvreté qui est elle même sans asyle, et cette obscurité qui n'est plus, en France, un de ses bienfaits ou une de ses consolations. Toutes les jalousies et toutes les haines sont sorties de leurs tombeaux. Cet intérêt qui ne meurt jamais, cet amour-propre, premier tyran du cœur de l'homme et son plus dangereux ami, poursuivent, sans relâche, jusqu'aux individus dont le Comité de salut public récompense les lumières, les talens ou le zèle. Son orgueil veut encourager l'industrie, et sa tyrannie la détruit : le commerce intérieur dépérit, d'une manière rapide ; il ne restera bientôt, en France, que celui des dénonciations, et celui de l'imprimerie (17). L'obligation imposée à tous les marchands de déclarer,

sous peine de mort, la nature et la quantité de leurs marchandises, et de les vendre à un prix fixé, les expose à de grosses pertes s'ils veulent continuer leur commerce, et à de grands dangers s'ils veulent l'interrompre, car les agens du Comité abusent, également, de leur industrie et de leur frayeur (18).

Cette loi du Maximum qui fixe le prix de tous les objets dont la république a besoin, a établi pour base de leur valeur, celle qu'ils avaient en 1790, en y joignant un tiers en sus, et une attribution de fraix de transport calculés sur les distances respectives des envois. Ce taux, qui est à la proportion de confiance établie entre les denrées et les assignats, dans le rapport de 2 à 7, est constamment éludé dans les échanges entre particuliers ; aussi, presque tous les objets de première nécessité ont triplé de valeur dans l'espace de deux années (19). Le manouvrier, ne peut vivre avec moins de cinquante sols par jour. Il se plaint de ses victoires et de ses revers, de ses législateurs et de sa misère ; et la Convention se déclare, sédentaire dans sa capitale et permanente jusqu'à la paix ! Chaque jour les dé-

putés amassent une fortune considérable, étalent un luxe insultant, et chaque jour le peuple est obligé de leur sacrifier sa propriété, son tems, et ses ressources ! Ils ont étonné, par la dépravation de leurs mœurs, la ville la plus corrompue de l'Europe. Les femmes publiques sont devenues les leurs, elles trafiquent sur les dénonciations et vendent l'innocence ; elles s'assoient à la table des députés, ornent le char de triomphe dans les fêtes nationales et rampent au pied des statues de la liberté. Tout s'achète, tout se vend. Collot-D'herbois et Lindet, Amar et Guffroy, Tallien et le Gendre, Panis et Sergent reçoivent, dans les Comités et de la main même des autorités constituées, le prix des assassinats et celui de la liberté (20). C'est là que des certificats de résidence ou de civisme, des signatures ou des passeports sont marchandés, toujours sans pudeur et souvent sans prudence. C'est là que l'on voit Barrère exiger cent mille livres pour rendre la liberté à une femme respectable (21), et signer, de la même main, l'ordre de son élargissement, et l'ordre au tribunal révolutionnaire de la poursuivre de nouveau.

C'est là que l'on voit Robespierre encourager cette vénalité et s'en faire, bientôt, une arme contre ceux dont il redoute le caractère. Ainsi, a péri l'Huillier, cet assassin du 2.⁷^{bre}, ce chef du département de Paris, ce confident de Robespierre qui osa reprocher au dictateur ce brigandage infâme. Ainsi, ont péri Chabot, Bazire, La Croix, Danton, de Launay d'Angers, Fabre &c. ainsi, tour à tour assassins et victimes, tour à tour Spoliateurs et dépouillés périssent, bientôt, tous les coopérateurs de ces Comités de la Scélératesse et de la corruption.

Ce n'est pas que les mœurs publiques, ainsi que la justice, l'humanité et la tolérance n'aient aussi obtenu leurs décrets. Mais, plus les loix de police proscrivaient la débauche, plus ses magistrats la toléraient. Car c'est du sein de ces orgies, qui se renouvellent sans cesse, que partent les représentans du peuple et les administrateurs, les généraux et les soldats qui vont ravager les frontières et désoler les provinces. Un arrêté de la commune de Paris ordonna la réclusion de ces femmes dont les mœurs ont

à rougir, il demeura sans exécution, ainsi que tous ceux qui ont un but utile. Car, il faut, pour ne pas être étonné du bien que la Convention laisse quelque fois commettre, être bien convaincu, que chacune de ses loix est enveloppée dans un double sens, dont l'oppresseur a l'esprit et le secret, dont l'opprimé n'a que la lettre et l'illusion; le bien est un des moyens dont le Comité de salut public se sert pour faire le mal, et toujours il en est l'intention.

Il faut parler de ces scènes d'horreur et de dépravation qui épouvanteront l'histoire, il faut dire ce que fût Paris, pendant neuf jours entiers.

Dans un instant, cette ville fût changée en un vaste théâtre où tout ce que la religion et la morale avaient prescrit de devoirs et de vertus, fût abandonné à une populace effrénée. Les temples furent dépouillés, et les objets les plus sacrés livrés aux blasphèmes, à l'ivresse et à tous les attentats de cette lie des nations vomie depuis cinq ans sur la capitale de la France. Les tombeaux furent violés(22), leurs cendres dispersées, et la mort ne fût plus un asyle

contre les fureurs de la scélératesse. Des hommes à demi nuds mutilèrent, dans les églises, ces restes des martyrs qu'avait consacrés la longue vénération des fidèles. Les signes de la religion chrétienne furent traînés sur la claie, et l'image de Dieu fût placée sous la hache des bourreaux. Les animaux les plus vils furent couverts des ornemens de ses pontifes, et les chants les plus licencieux insultèrent, partout, à la célébration des mystères. Des magistrats imprimèrent, par leur présence, le sceau de la loi à ces saturnales, où les hurlemens des cannibales effrayèrent jusqu'à leurs propres chefs. Ce cortège de tigres se rendit ensuite à la Convention nationale : elle les reçût dans son sein, consacra leur exécration triomphe dans ses annales, et enfouit leur butin dans ses Comités. Elle acheta, 1,550,000 ces neuf jours de Paris qui ne s'étaient trouvés dans aucun siècle et chez aucun peuple. Presque au même instant, la France fût couverte de ces hommes qui cherchèrent partout des crimes à la divinité et des torts à tous les cultes. La démolition des églises était une suite nécessaire de leur profanation ; elle fût permise dans cer-

ains districts, et ordonnée dans d'autres. L'intérêt devint complice de l'impiété, et on ne laissa à aucun individu la liberté d'adorer un Dieu. Il fallut, dans ces jours de deuil et de désolation, le proscrire ou être proscrit soi même.

Ce fût alors que ce vil scélérat dont un scélérat plus habile avait tranché les jours, (23) ce fût alors que Marat fût placé par Robespierre sur l'autel même élevé à l'être suprême; il y fut exposé avec le Pelletier St. Fargeau. Les deux monstres prirent possession de tous les temples, de tous les théâtres, et de tous les départemens. Il furent invoqués par leurs collègues, et tournés en dérision par cette populace de Paris dont on n'osa réprimer la brutale franchise. Trois mois après, ils furent traînés au Panthéon où on les voit encore (25).

La Religion fût poursuivie avec le même acharnement que la Royauté. L'empressement à les détruire fût jusqu'à braver les précautions qu'il exigeait. Cinq hommes périrent avant d'avoir arboré ce bonnet, emblème sanglant du crime, sur le Dôme des Invalides. La religion ne console plus,

dans ce temple sacré de la gloire, ces victimes de la guerre qui mouraient en bénissant leur Dieu et le plus grand de leurs Rois. Partout, on effaça, on mutila, on enleva tout ce qui consacrait leurs bienfaits : On eût dit que la Convention rougissant de l'antique gloire et de la noble vétusté de la nation Française, craignait jusques au souvenir de l'histoire et au reproche muet des arts. Elle ordonna que tous les manuscrits seraient brûlés, et par une contradiction qui est également celle de l'avarice et de la tyrannie, elle défendit la sortie de France de tous les livres même Religieux, Elle arrêta que la bibliothèque Royale *en serait epuree* ; que dans chaque district, il serait formé une bibliothèque *revolutionnaire* ; qu'une nouvelle grammaire serait imprimée, et que des livres nouveaux seraient présentés à l'enfance.

St. Denis, St. Germain, Fontainebleau, Choisy, Brunoy, les palais et les villes royales, les châteaux et les bourgs, tout a changé de noms, demâtres et d'habitans (25). Il a été question de donner à Paris le nom de *ville de l'egalite*, seule monstruosité qui

lui manque peut-être encore. La République s'est emparée des saisons et des jours, elle a changé cet ordre presque généralement établi sur la terre, et portant par tout ce calcul décimal dont l'esprit humain adopte la simplicité, elle a ordonné que les jours seraient, désormais, de dix heures, et les heures de 144 minutes ; que les mois seraient de 30 jours, et l'année de 360 jours. Elle a institué cinq jours entiers, (qu'elle craignait, il y a peu de tems, de ne pas voir éclore) pour célébrer les erreurs et les crimes. C'est cet homme qui semblait condamné aux applaudissemens du théâtre moderne, cet intrigant épistolaire qu'un peu de vaine gloire et beaucoup d'or avaient séduit, c'est Fabre d'Eglantine qui mesura le tems, et lui imposa ce calendrier nouveau dont il n'a compté que quelques instans. Cette Hégyre du crime et de l'ineptie, fût conçue dans une de ces orgies aux quelles les députés abandonnent leurs nuits. Il fût question de donner, à Vénus le mois de Mai, et celui de Septembre à Bacchus : Mais, en dépit de la Harpe et de Chenier, l'esprit des sans culottes l'em-

porta sur ces illusions aimables et sur cette poésie de l'antiquité qui avaient créées nos semaines et nos mois ; et ils obtinrent des noms qui n'appartiennent à aucune langue (26).

L'homme qui ne craint pas d'éprouver ces affections si douces qui multiplient son être, et qui ose former ce lien qui l'unit à l'avenir, au milieu des horreurs qui semblent en présager la fin, cet homme est forcé de recevoir des mains d'une municipalité qu'il réproûve, l'épouse dont elle le séparera bientôt : car le divorce vient d'être débarrassé des formalités dont on l'avait d'abord environné, il donne un libre cours aux divisions domestiques et favorise toutes les passions ; Ainsi, un scélérat peut porter dans vingt familles, dans le cours d'une année, ses principes et son immoralité.

L'homme entre dans le monde flétri par les stigmates de la République, il est inscrit *sur le livre de vie* de sa municipalité, et couvert de ces noms de *Sans Culotte*, le *Pelletier*, *Marat*, &c. que ses parens promettent de mériter pour lui ; Des écoles révolutionnaires l'attendent au sortir du berceau, la république le réclame dans son

enfance, il vit en portant ses chaînes, et il meurt sous le poids de ses flétrissantes couleurs. Sa famille éplorée ne peut suivre son corps, et invoquer sur sa tombe le Dieu de ses pères. Il est obscurément transporté, et déposé dans une terre étrangère, où on a cherché à lui ravir jusques à l'espérance(27).

Le peuple rejette, dans plusieurs provinces du Nord, ces cruelles nouveautés. Dans certains cantons, que je nommerai pas à la rage du Comité, des prêtres sont rentrés en France, martyrs de leur foi et de leur zèle. Poursuivis avec un acharnement que sa durée même n'affaiblit point, ils vivent le jour dans les forêts : lorsque la nuit vient donner le repos à la terre, ils sortent de son sein et vont exercer dans les fermes les fonctions de leur ministère. Ils portent la consolation et la paix de l'ame à ces habitans qui ne craignent pas de partager leurs dangers et d'assurer leur subsistance. Mais la multitude des agens de la Convention, rend chaque jour plus difficile un dévouement aussi sublime ; et l'indifférence pour un Culte persécuté de toutes parts, marche

dans les campagnes avec la tyrannie qui le poursuit.

C'est une des causes de ce mécontentement que chaque jours doit augmenter. La misère dans la quelle le peuple est plongé s'accroît par les secours même que la Convention lui accorde (28). Ils ne sont que le prix des efforts qu'elle exige pour sa défense, et ces efforts l'épuisent chaque jour d'avantage. Il n'est pas d'événement heureux ou malheureux où la terreur ne soit mise à contribution ; Il faut toujours affermir et étendre ses conquêtes, ou réparer et venger ses défaites. Armes, linge, habits, subsistances, tout est exigé, et tout est livré (29). Les sociétés populaires mettent en réquisition ce qui en avait été déclaré exempt par les décrets, et leurs arrêtés sont toujours approuvés. Depuis six heures du soir jusqu'à dix, dans toute l'étendue de la République, la sonette agite l'air, le peuple habite les clubs, entend les décrets, les adresses et les nouvelles. Nul n'ose s'en absenter, car c'est aux dépens de sa liberté, et bientôt de sa propriété que cet incivisme se punit. C'est de là, que partent chaque

jour ces envoyés qui vont demander au Comité de salut public les sommes nécessaires pour les forfaits qu'il faut commettre. C'est de là, que sont envoyées ces estimations mensongères de biens dont la Convention remplit ses procès verbaux. C'est là qu'arrivent ces demi-piques qui doivent armer les femmes et les enfans contre les propriétés. C'est là, que l'on dit, tous les jours, au candidat qui sollicite une fonction, ou au citoyen que l'on accuse ; *qui as-tu denonce ? quel est l'homme que tu as arrete ? ou est celui que tu as fait traduire au tribunal revolutionnaire ? ou est ton dix aout ?*

Et douze scélérats suffisent pour organiser une société ou un comité révolutionnaire, cent pour gouverner une ville et un district ! Six mille hommes font trembler Paris ; je ne crains pas de dire que c'est à ce nombre que se réduisent les satellites de la Convention, ou pour dire mieux encore, ses véritables partisans dans cette immense cité. 20, ou 30 mille hommes sont les instrumens aveugles de cette bande ; la nécessité les enchaîne et la terreur opprime tout le reste (30). C'est

d'après cette donnée, qu'on doit calculer le nombre des scélérats qui subjuguèrent les provinces, et que l'on peut juger de la stupeur et de l'engourdissement dans le quel elles sont plongées.

Il est tems de porter ses regards sur ce coin de terre qui conservera le nom le plus glorieux que la révolution ait produit, en France. cette longue résistance et ce grand caractère qui ont été déployés, au milieu d'un empire qui a fui de toutes parts, tiennent, sans doute, à des causes qui méritent une attention particulière.

Cette guerre civile qui a été forcée de commencer et de vivre comme Spartacus, ces héros qui menacèrent Paris et la Convention d'un danger aussi grand que celui dont cet illustre opprimé frappa Rome et son Sénat, cette Vendée qu'il faut plaindre et admirer sans cesse, prit naissance sur le sol le plus attaché à ses prêtres et à sa noblesse. Elle souleva les paysans contre la violation des propriétés et des droits, contre l'oppression et l'athéisme. Ils marchèrent, armés de leur courage et forts de leur conscience. Ce qu'ils osèrent concevoir étonne

l'imagination, ce qu'ils ont exécuté immortalise leurs revers. C'est au milieu de tous les besoins, c'est dans le dénuement absolu de tous les moyens qu'ils cherchèrent à relever l'empire. C'est avec leur intrépidité seule, qu'ils conquièrent et ces armes et ces munitions envoyées pour les détruire. C'est avec la pureté de leurs motifs et la légitimité de leurs droits, que les chefs de cette croisade enrôlèrent ces soldats et ces hommes qui ne craignirent pas d'embrasser la plus périlleuse de toutes les causes, qui osèrent envisager, avec eux, la plus funeste de toutes les gloires.

Pleins de confiance dans leurs chefs, les paysans du Poitou montrèrent plus de constance à triompher, que l'Europe n'a mis de persévérance à les admirer. Les avantages que la république remporta quelque fois sur la Royauté, coûtèrent à la Convention plus de sang et de trésors que les revers les plus signalés ne lui en ont fait répandre, sur les frontières. Les guerriers de la Vendée évacuèrent Le Mans après avoir tué 13 mille hommes, la Flèche après en avoir tué 7 mille, et leur voyage en Nor-

mandie coûta la vie à 36 mille Républicains. Ils exécutèrent le passage de la Loire, l'une des opérations militaires les plus difficiles, par les obstacles que présente le lit toujours incertain de ce fleuve; et la Convention en consacrant par un décret solennel, l'ordre de leur destruction, ne consacra, le 20 8^{bre}, que l'impuissance de ses efforts et l'étendue de ses craintes.

Trois généraux de la république osèrent avouer au Comité de salut public, au mois de Décembre, que la guerre de la Vendée ne serait pas terminée dans deux ans, et le général Danican ne craignit pas de le lui prouver.

Les Royalistes ont, cependant, à combattre la nature et l'art, les hommes et les députés de la Convention. Nulle part et dans aucun siècle, la barbarie n'eût de ministres plus atroces. Ce pays convert de tant de lauriers, le fût bientôt de cendres et de ruines. Vingt lieues de terrain furent livrées aux flammes: moissons, forêts, habitations, tout disparût, excepté la cruauté des monstres et la gloire des héros. L'enfance et la vieillesse, ces deux âges de la vie, partout

innocens et partout respectés, furent proscrits et assassinés ; les femmes ne furent pas épargnées ; plus de six cent furent massacrées à Laval, à la Flèche et à Sablé. L'on vit, alors, des forfaits dont cinquante siècles n'avaient pas transmis d'exemple. Des femmes furent fusillées, et elles expirèrent en donnant la vie et la mort à ce fruit malheureux que des cannibales élevaient sur un fer sanglant et écrasaient contre leur sein(31). La brutale fureur des bourreaux osa chercher encore, des jouissances jusques dans les cadavres fumans sous leurs poignards. Un scélérat appelé Pierry présidait à ces exécutions, un monstre que l'on nomme Santerre les ordonnait, Phelippeaux les récompensait, et la Convention nationale les consacrait dans ses annales. Que de noms il faudra livrer à la postérité ? et quelle sera horrible et douloureuse la fonction de cet historien qui osera aborder la révolution Française, et en tracer les récits aux générations futures ?

Le fer, la flamme, le poison furent employés contre les royalistes de la Vendée(32). Il fallait détruire la nature pour les vain-

cre, la nature céda et ils combattent encore. La postérité la plus reculée bénira leurs efforts, ou elle honorera leurs revers. Les noms de la Rochejaquelin, de D'elbée de Bonchamp, de Lescure, de Charrette, et de Cantineau désormais immortels, n'ont plus rien à redouter de l'histoire. Ce juge ne pardonne que les fautes nécessaires, et ils n'en commirent presque jamais. Ils donnèrent souvent l'exemple de la modération, et toujours celui de la justice. Ils livrèrent aux flammes ces dépôts de loix ou de crimes dont chaque ville est infectée. Ils protégèrent les hommes faibles ou égarés, ils punirent les scélérats et les traîtres. Ils osèrent même leur faire grace ; et plaçant la grandeur jusques dans les dangers de la clémence, ils pardonnèrent, quelque fois, aux satellites du crime. Ils proclamèrent leur Roi, et ils adorèrent leur Dieu. Ils parurent les libérateurs et non les conquérans de leur patrie : ils furent l'espérance de la Monarchie et l'effroi de la République.

Qu'il me soit permis de le redire, la Vendée a été le plus grand épouvantail de la Convention, elle la redoute encore, et on

est persuadé en France que la contre-révolution ne peut s'opérer que par la Vendée. Le Comité de salut public craint des Français victorieux et justes, aux quels des Français malheureux et égarés offriront leur douleur, leurs besoins et leur repentir ; il craint que ses soldats et les gardes nationales des villes ne combattent, avec peine, des frères, des amis ou des concitoyens. Il craint ces noms qui tiennent de si près à la fondation de la Monarchie Française, dont la gloire se mêle à celle de tous ses âges, et dont la valeur doit rallier ses partisans et ses vengeurs (33).

Sûrs de n'obtenir et de ne vouloir ni paix ni trêve, ni grâces ni capitulation, les héros de la Vendée seront, peut-être, réduits à triompher, et à périr. Ils auront étonné le monde, et accusé cette providence qui crée et engloutit les empires. Leur entière destruction paraîtra à la convention le plus utile de ses triomphes, et alors elle osera croire n'avoir plus d'ennemis dangereux à combattre.

Elle ne néglige, cependant, aucun des moyens qu'elle croit propres à inspirer au peuple Français la haine la plus violente

contre les puissances belligérantes. Le gouvernement Anglais est celui contre lequel le Comité de salut public paraît avoir dirigé, plus particulièrement, ses traits : la rage de ses membres contre cette nation généreuse fût poussée si loin, qu'ils oublièrent même la vraisemblance dans ces projets aussi atroces qu'absurdes qu'ils ne craignirent pas de lui supposer. Les discours les plus insensés furent prodigués dans les séances des Jacobins ; des discussions où l'ignorance le disputait à la scélératesse, y furent établies. Toutes les sociétés qui leur sont affiliées furent sommées, au mois de Février, de les mettre à l'ordre du jour. Il n'y eut pas d'individu qui ne crût son civisme intéressé à calomnier une Constitution qu'il ignorait, à chercher des crimes à un peuple et à des ministres dont on leur faisait craindre les vertus et le grand caractère (34). Cent brochures nâquirent, au même instant, dans ce repaire des Jacobins, où Robespierre détourna, un mois entier, tous les regards de la situation critique où se trouvaient alors les frontières de la France.

Ce fût à cette époque, que Robespierre

éprouva cette maladie politique et ressentit cette fièvre de la terreur qui le firent longtems balancer entre son pouvoir et sa sûreté. Il délibéra s'il abandonnerait la capitale à la Commune de Paris et aux armées étrangères et s'il fuirait avec un certain nombre de députés en Suisse où ils osaient espérer de trouver un asyle. Après treize jours d'incertitudes et de craintes, il crut que sa popularité le soutiendrait contre cette foule d'ennemis dont il allait proscrire les têtes, et qu'un nouveau débordement de ses soldats le défendrait contre l'approche des puissances coalisées (35).

Les farines reparurent avec une profusion étonnante, les marchés de Paris furent abandonnés au peuple, ses environs furent dépouillés de ce luxe de la nature qui les embellissait. La capitale vit, avec cet étonnement dont la tyrannie elle même ne peut éviter, en France, le ridicule, les pommes de terre répandues sur toute sa surface, et jetées jusques dans le Palais de la Convention (36). En ordonnant, ainsi, à la terre de n'ouvrir son sein qu'à la classe le plus indigente du peuple, Robespierre lui

promit cette même terre dont il envoyait, chaque jour, les propriétaires à l'échafaud ; et il lui fit voir, dans ce risible armement qui fût ordonné dans toutes les rades, le facile moyen de s'emparer de ce riche butin dont un bras de mer le séparait encore.

Les membres du Comité de salut public désespérant de faire partager leurs principes au peuple Anglais, ne craignirent pas, enfin, de les dévoiler dans toute leur étendue. Le pillage de la ville de Londres fût mis à l'ordre du jour dans toutes les Communes de la République ; et l'appât des richesses que cette ville renferme fût, partout, présenté aux Sans Culottes pour enflammer leur cupidité (36). On ne cessa de leur répéter, que la propriété que la Convention devait leur accorder, ne serait véritablement assurée, que la révolution Française ne serait consolidée, que lorsque cette Constitution (qui fait depuis si longtems la gloire de l'Angleterre) serait changée en gouvernement révolutionnaire ; lorsque les Comités, les supplices et les réquisitions y seraient établis ; lors qu'ils auraient détruit

Londres, comme Rome avait détruit Carthage.

Le Comité de salut public jura, alors, solennellement la destruction de la nation Anglaise ; il jura de ne poser les armes, que lorsque les drapeaux de l'anarchie flotteraient sur ses ruines. Mais, semblable au Créateur qui répand ses bienfaits au milieu des blasphêmes et des adorations des peuples, la nation Anglaise s'est chargée, sans hésiter, des intérêts du monde. Ses flottes et ses armées le défendent, et son Génie le couvre de ses ailes.

Qu'on juge, maintenant, de ce qu'il faut penser de tous ces lieux communs avec lesquels, ces partisans secrets de la République Française cherchent, partout, à abuser les peuples, à égarer leur fidélité ou à tromper leur énergie ? Qu'on juge, quelles sont les intentions ou les lumières de cette foule de déclamateurs qui prodiguent, chaque jour, leurs raisonnemens et leurs éloges, en faveur du système ou des conquêtes du Comité de salut public ? *de quel droit nous mèlerions nous du gouvernement intérieur de la France ? que nous importent ses*

crimes, avons nous à les redouter ? Pourquoi cette guerre qui ruine notre commerce, et qui appauvrit nos finances ? sommes nous assez forts pour vaincre un ennemi aussi puissant ; et ne devons nous pas réserver tous nos moyens, et borner tous nos efforts à défendre nos propres foyers ? &c.

C'est ainsi, que s'exprime la tendre sollicitude de ces hommes qui ne parlent que du bonheur du peuple ; c'est ainsi, que leur hypocrite amour de la patrie cherche, partout, à séparer les intentions et les ressources, les volontés et les moyens de ses véritables amis ; c'est ainsi, que ces Jacobins de tous les pays, dont la vigilance et la crainte enchaînent les desseins et font taire les vœux, demandent, sans relâche comme sans pudeur, au nom de l'humanité ou de la politique, cette paix qui doit livrer le globe à tous les fléaux qui dévastent la France, si les principes que la Convention y professe ne périssent pas avec elle.

Ils oublient donc, tous ces hommes qui affectent une sécurité si profonde à côté de la révolution Française, qu'elle combat également ses partisans et ses ennemis, qu'elle

détruit ses complices et ses adversaires ! ils ne la voient pas marcher à la lueur des incendies, égorger partout les propriétaires, envahir les fortunes et l'industrie, saccager les provinces Beligiques qui viennent, cependant, de trahir, les vœux et la bonté de leur souverain, qui viennent de refuser leurs bras et leurs trésors à leur propre défense ! ils ne la voient pas chercher à soulever l'Italie, ensanglanter la Pologne, bouleverser les colonies, et étendre ses ravages dans les deux mondes ! qu'ils se rappellent, donc, que les *vainqueurs* de la Bastille, les assassins du 5 8^{bre}, les régicides du 10 août, sont aujourd'hui plongés dans les mêmes prisons où gémissent les victimes de l'honneur et de la Royauté ! M. le duc d'Orléans et Jourdan, Brissot et Marat, Bailly et Rabaud de St. Etienne, n'ont-ils pas expiré sous le fer de leurs propres collègues ? La Fayette et Santerre ne sont-ils, donc, plus dans les prisons ? les consitutionels, enfin, ne sont-ils pas abandonnés à l'oubli et aux bourreaux ?

Ces Premiers apôtres de la *liberte Française*, ces ardents promoteurs de sa révolu-

tion, déguisés sous les noms *de Monarchiens, de moderes, de Feuillans, de Constitutionels, &c.*, sacrifièrent leur honneur et leurs sermens au peuple; Et tous ces hommes, que fit éclore la vicieuse convocation des Etats Généraux, accusent aujourd'hui ce même peuple de leur propre ouvrage. Les insensés ! ils lui avaient persuadé qu'à lui seul doit appartenir l'exercice de la souveraineté ! ces publicistes d'un jour, tous ces administrateurs en politique qui fatiguent la chronologie des bureaux et embarrassent les pages de l'histoire, se sont séparés, successivement, de ces Jacobins qu'ils enfantèrent et aux quels ils enseignèrent tout, excepté le courage : Mais, ils sont traînés, chaque jour, sur ce même échaffaud où ils ont conduit leur Roi, leur Roi dont ils créèrent et dont ils fuirent, plus lâchement encore, les malheurs. Si quelques uns de ces grands coupables ont échappé à cette grande justice, on les voit s'agiter, encore, pour le rétablissement de leur démocratie Royale, et chercher à trafiquer, dans leur exil, du salut de l'état et de l'honneur de la Monarchie ; on les voit

affecter une tendre inquiétude pour la Royauté, et desirer la paix en faveur de la République.

Cette République Triomphe, mais elle porte dans son sein tous les germes de toutes les divisions. Un grand revers, ou un long désespoir doivent, enfin, soulever le peuple Français contre ses tyrans ; et il est, au moins, vraisemblable que leur Comité ne résisterait pas à l'évacuation prochaine de ces conquêtes qui ajoutent à sa puissance et qui prolongent la patience de ses victimes. Ils vont redoubler, sans doute, d'efforts et de crimes pour fortifier ce qu'ils appellent l'esprit public, pour provoquer une grande mesure, et pour tenter de changer encore une fois les destinées de l'empire Français : mais, c'est la paix et le repos que le peuple Français desire et invoque sans cesse. Plus le comité de salut public en sent la nécessité, et plus il paraît en repousser les propositions. Ses violentes déclamations, pour continuer la guerre, ne doivent, cependant, tromper personne : chaque jour, ses représentans et ses commissaires les contredisent, dans leurs missions. Deux représentans du

peuple, fûrent chargés au mois d'Avril des instructions secrettes du Comité de salut public, les plus positives à cet égard ; et ils disaient, partout, dans les campagnes, aux malheureux dont ils enlevaient les enfans et la subsistance ; *patience, la guerre sera terminée cette année ; alors, vous jouirez de l'abondance et de la propriété.*

La République Française, c'est à dire le despotisme le plus absolu qui ait jamais existé, a beau couvrir ses forfaits des succès de la victoire, l'épuisement des provinces, leur lassitude et leur désespoir doivent, nécessairement, augmenter au milieu des triomphes, et la continuité des supplices en sera, toujours, une preuve certaine. Le pillage consomme bien plus qu'il ne nourrit ; et si l'on songe à l'excessive dissipation qui existe, forcément, dans des armées et sous un régime révolutionnaires, on restera persuadé que le brigandage le plus heureux ne soulagera pas le peuple ; que l'abondance concentrée dans les armées, lui laissera presque toute sa misère ; et que toutes ces fêtes civiques, cet étalage de grandeur, de spectacles et de nouveautés

avec les quelles on cherche à tromper la capitale et le Royaume, empêcheront, quelque tems, d'entendre leurs murmures, mais ne les étoufferont pas, si la guerre les force, sans cesse, à de nouveaux sacrifices.

Aussi le Comité de salut public cherche-t'il à opposer à la prudence et à la sagesse des puissances coalisées, une activité dont lui seul, juspu'ici, paraissait avoir eu le secret. Il se flatte que des places fortes, un régime militaire ou des principes religieux, seront des barrières insuffisantes contre la révolution Française ; que des fleuves, des montagnes, un bras de mer ou 20 degrés de latitude, peuvent retarder sa marche, mais non pas l'arrêter ; qu'elle n'a pas d'allié plus puissant qu'elle même, et que sa durée doit étendre ses ravages et son empire.

Mais, les ministres qui dirigent les principaux cabinets de l'Europe savent, que les causes qui perdent les états indiquent, aussi, celles qui les conservent. Ils savent que les victoires engendrent les revers si elles ne sont pas poursuivies avec cette activité infatigable, qui est toujours l'en-

nemi le plus dangereux que les factieux aient à combattre. Les ministres des puissances coalisées n'ont jamais méprisé la nation Française, malgré toutes ces impostures de ses tyrans, qui ne cessent de le lui persuader, espérant la revolter contre l'humiliation, et trouver dans son orgueil de nouvelles ressources en faveur de leur tyrannie. Ils sont persuadés que les Français, eux-mêmes, feront tôt ou tard justice, de ce Comité de salut public, et de cette Convention qui nagent dans leur sang. Ils sont convaincus, qu'il faut exterminer le Jacobinisme en France, ou se préparer à lui obéir, bientôt, sur toute la surface du globe.

Les gouvernemens sont pénétrés de ces grandes vérités et chaque jour les consacre. Après avoir, si long tems, espéré de ramener une grande nation à ses devoirs et à ses vertus par le sentiment même de ses malheurs ou de ses fautes, ils voyent qu'il faut, enfin, s'avancer de toutes parts contre les assassins qui disposent de toutes ses actions et qui compriment toutes ses volontés.

Car, j'ose assurer que la majorité de Paris et la presque totalité de la France, ont en horreur les principes et les députés de la Convention ; que la tyrannie qui pèse, chaque jour, plus impitoyablement sur ce Royaume, fait renoncer, chaque jour, ses malheureux habitans à cette absurde constitution de 1789 dont ils avaient été si long-tems enivrés ; et qu'il n'est aucune province, qui n'acceptât, aujourd'hui, avec empressement cet ancien régime, qui (malgré ces abus inséparables d'un grand gouvernement) a été déjà invoqué plusieurs fois et hautement, même dans Paris (38). Et C'est cependant au milieu de cette réunion de toutes les haines contre une poignée de scélérats, et de tous les vœux pour leur destruction ou leur supplice, que l'Europe est menacée d'un danger encore plus imminent ! Mais l'énergie, mais le grand caractère des puissance alliées reprennent une vigueur nouvelle ; elles sont sûres que tous les intérêts particuliers céderont au grand intérêt de la conservation

générale ; et elles paraissent résolues de n'accorder ni paix, ni trêve, à la République Française, parce que dès lors il n'existerait plus ni trêve, ni paix entre les gouvernemens et les peuples, entre les propriétés et le brigandage, entre les droits et la proscription.

C'est autour de ces résolutions vigoureuses que les puissances alliées viennent de manifester, que toutes les classes de la société doivent, aujourd'hui, rallier leurs efforts. Hommes riches ou industriels de toutes les contrées, paisibles cultivateurs du champ que vos pères vous transmirent, c'est contre vous que la révolution Française s'avance. Si vous ne la combattez aujourd'hui de tous vos moyens, demain elle vous demandera votre propriété et votre vie. Repoussez loin de vous ce breuvage de la souveraineté que la Convention offre à tous les peuples, rejetez ces idées de paix, dont ses partisans ou ses complices vous présentent, sans cesse, les consolantes douceurs. Ils ne vous l'accorderaient un moment, que parce qu'ils craignent votre courage et qu'ils veulent tromper ses efforts ; que parce qu'ils veulent

écraser, sous le char sanglant de leur République vos gouvernemens et vos constitutions, et vous ôter jusques à ces vertus qu'ils n'ont pû corrompre. Si vous ne voulez point combattre les Jacobins et la Convention, lisez, donc, votre arrêt dans les pages sanglantes de ce tribunal révolutionnaire qui n'a pas encore pardonné à une fortune, à une vertu, à un remords ?

Ce n'est pas telle ou telle forme de gouvernement qu'il faut donner à un empire, c'est un empire tout entier qu'il faut sauver de la tyrannie, la plus longue et la plus exécrationnable dont les hommes aient jamais été les victimes ; c'est l'Europe qu'il s'agit de faire rester sur le globe, et c'est l'ordre social qu'il faut, peut-être, y conserver.

F I N.

POST-SCRIPTUM.

CET ouvrage était, depuis plusieurs jours, à l'impression, lorsque l'on a appris la révolution qui a éclaté dans le sein de la Convention Nationale. Comme ses effets doivent s'étendre sur tout ce qui a appartenu au Dictateur, et que la France va être purgée d'une partie de ses complices, il ne saurait y avoir, maintenant, aucun inconvénient à publier que le projet qui vient d'être exécuté a été formé au mois d'Avril, que Bentabolle en est l'auteur, que la mort de Hérait de Séchelles dont il était l'ami intime, et celle de Danton et de Camille Des Moulins dont le grand caractère étonnait leurs collègues, les fit trembler pour leur propre existence.

Bentabollereconnaissant l'insuffisance de ses moyens, malgré cette grande influence dont il a constamment joui parmi les Jacobins, mais plein de confiance dans son caractère qui ne s'est jamais démenti, Benta-

bolle crut devoir s'éloigner de Paris au mois de Septembre : il sollicita de nouveau, au mois de Janvier, une mission dans le département de la Sarthe pour dérober sa tête aux proscriptions. Il revint à la Convention au mois de Mars, époux d'une veuve dont la noblesse et la fortune ajoutaient à ses craintes. Animé par la vengeance, la crainte et l'orgueil, il résolut de poignarder Robespierre, plutôt que d'obéir à son collègue. *La Royauté ne me fait pas peur ; j'obeirai, s'il le faut, à l'homme ne pour commander, mais jamais à mon égal ;* telle fût la façon de parler de ce représentant du peuple et j'assûre que c'est celle de penser de beaucoup de ses collègues.

Bentabolle communiqua son projet à Collot-D'herbois et à Vadier, deux hommes dont le premier était depuis longtems son ami, et dont le second l'était devenu après la destruction du parti de Brissot. Les trois conspirateurs unirent Tallien à leur sort ; et ce fût dans le sein même de la Convention et sous les yeux de ces tribunes tremblantes à la voix de Robespierre qu'ils

résolurent d'immoler le tyran, si l'assemblée était trop faible pour le condamner.

Barrère à qui on a laissé ignorer jusqu'au dernier moment, à ce qu'il paraît, les dangers qui menaçaient le Dictateur dont il était le vil agent, Barrère dont l'arme la plus redoutable est la bassesse dans la dénonciation et la souplesse dans le péril, Barrère a montré, dans ces circonstances difficiles, une peur si courageuse et il a changé de langage, de conduite et de parti avec une précision tellement perfide et remarquable, qu'il a échappé à l'arrêt prononcé contre le scélérat dont il servait les crimes : mais le moment de son supplice ne saurait être éloigné.

Ce pouvoir sans nom que Robespierre avait usurpé, ce pouvoir, le plus grand qu'un homme ait peut-être jamais exercé, est donc détruit ! la chute de ce scélérat aurait entraîné, sans doute, des suites importantes, si les événemens les plus désastreux n'avaient éloigné les puissances belligérantes des frontières de la France. Je n'hésite pas à le dire, *aujourd'hui*, c'est en représentant le supplice

d'un député comme indifférent pour la consistance de la Convention, c'est en lui prêtant plus d'influence, encore, qu'il n'en a, c'est en nommant l'armée Française son armée, et les Français ses sujets, qu'on affaiblit la puissance réelle d'un député qui n'a jamais paru dans les camps que par ses courriers ou ses généraux, et qu'on est certain de faire dresser son échaffaud. Un grand pouvoir, dans une révolution, retombe toujours sur la tête de l'individu qui l'exerce, sans oser l'avouer.

Il a fallu trois mois, et la lâcheté d'une assemblée entière, pour préparer la chute de Robespierre. C'est avec tous les symptômes de la crainte, c'est en cherchant le courage dans le nombre et la hardiesse dans la frayeur, que chaque député a laissé échapper sa voix, et a laissé tomber son poignard. Les représentans du peuple ont avancé pas à pas, sur les traces des quatre conspirateurs, et il a fallu tout le danger, dont ils étaient tous également menacés, pour les réunir contre le tigre que nul n'osait attaquer seul.

La conduite de la Convention et celle des sections de Paris, dans cette circonstance,

confirment deux grandes vérités : l'une que les membres de l'assemblée aussi lâches que barbares, et bien moins redoutables qu'ils ne sont redoutés, sont tous également abhorrés par le peuple, et que si le peuple applaudit aujourd'hui à leurs décrets, demain il applaudira, avec transport, les libérateurs qui entreront triomphans dans sa capitale : l'autre que les puissances coalisées doivent être convaincues qu'il n'existera point, en France, jusqu'à l'anéantissement de la Convention, une autorité assez forte et assez indépendante de l'esprit de la révolution, pour oser signer un traité ou rentrer dans le devoir.

Robespierre et St. Just ont péri, mais il ne faut pas oublier que toutes les têtes de l'hydre étaient également vénimeuses. En regrettant longtems, que les scènes qui ensanglantent la Convention n'influent, que d'une manière bien faible sur les destinées de l'Europe, on sera du moins persuadé, qu'il faut s'avancer de toutes, parts, contre une assemblée qui renaîtra sans cesse de ses forfaits, contre une masse de crimes au tour de la quelle se rallieront les sections

de Paris et les Communes de la République aussi longtems qu'une protection étrangère ne leur permettra pas de diriger leurs bras contre leurs assassins.

Il faudra peut être trois mois avant qu'un scélérat habile ramassant tous les débris du tyran qui l'avait subjugué, parvienne à le devenir, et il serait difficile de nommer l'homme qui osera le tenter. Il est aisé de frapper un tyran, il ne l'est pas de lui succéder ; et il faut des fleuves de sang et peut-être pour même la perfidie de la clémence soutenir la nouvelle fortune du Comité de salut public. Les armées, les administrations et les sociétés populaires *seront épurees*, il faudra pour n'en être pas exclus, d'autres crimes que ceux qu'il fallût pour y pénétrer, *La liberté Française* va être couverte de sermens, et environnée de tous les yeux de la jalousie ; Les bourreaux vont frapper jusques à ces victimes que Robespierre avait plongé es dans les prisons, car le nom de ce monstre deviendra un nouveau chef d'accusation contre celles qui y gémissent. Cet homme de sang et de boue, qu'on appelle Tallien, est absolument dépourvu de ces grands talens qu'une révolution demande

à ses Complices ; mais il a cet avantage que donnent, aujourd'hui en France, la soif du sang, les massacres du 2. 7^{bre}, et de longs brigandages dans la Commune de Paris et dans la ville de Bordeaux. Billaud-Varennes et le Gendre offrent la même cruauté, avec aussi peu de moyens personnels. Collot-D'herbois et Bourdon de l'Oise n'ont pas d'autres ressources. Sévestre et Delmas sont, aujourd'hui, les deux hommes les plus dangereux que la Convention possède, et il est difficile que leur astuce, leurs talens, et leur scélératesse ne leur obtiennent, dans peu de tems, une grande influence.

Quels que soient les noms qui vont éclore, quelles que soient *la moderation et la justice* qui doivent assurer les premiers jours du nouveau règne du Comité de salut public, des crimes feront toute la renommée de ses membres. Car, il n'est pas plus en leur pouvoir, qu'il n'est dans leur volonté, d'être justes, vertueux et clémens : ils marcheront sur les traces de Robespierre jusqu'à ce qu'ils éprouvent son sort, *le gouvernement revolutionnaire* sera maintenu aussi long-tems que la guerre durera, et les bourreaux

ensanglanteront la France jusqu'au moment où les puissances alliées s'approcheront de sa capitale, ou jusqu'à ce que l'excès du desespoir produise, enfin, un soulèvement général.

F I N.

N O T E S.

Note 1, page 6.

IL est des villes entières où il n'y a pas aujourd'hui cent fusils; et malgré l'activité prodigieuse que les ateliers militaires déploient, dans toute l'étendue de la République j'ose affirmer que plus de cent mille hommes, mis en réquisition, ne sont pas encore armés. Le défaut d'armes empêche qu'on ne les traîne aux frontières. Le Comité de salut public a fait un marché de 40 mille fusils, dans le nord, qu'il a donné pouvoir à ses agens de payer jusques à 120 livres, pièce, en numéraire, rendus dans les ports de France. Il a également conclu un marché de 35 mille fusils, à la Nouvelle Angleterre, à 160livres pièce.

Note 2, page 8.

La population de chaque section de Paris est de 13 à 14 mille ames, et celle de cette capitale s'élève à 683,461 personnes d'après le recensement général fait au mois de Mars dernier. Ce résultat ne doit pas étonner, malgré l'émigration de toutes les personnes riches ou aisées qui ont quitté cette ville depuis cinq ans; car, c'est autour de la Convention que se rassemble, de toutes parts, ce que la France renferme de plus abject, et de plus misérable.

Note 3, page 10.

J' ai vu environ dix mille hommes, de la première réquisition de Bretagne, traverser la Normandie dans les premiers jours de mai, sans souliers, à demi nuds et armés de bâtons. On a

la preuve certaine que des masses de réquisitionnaires d4 et 5 mille hommes, ont quitté leurs foyers, à-peu-près dans le même état.

Note 4, page 12.

Il est assez ordinaire qu'un général de brigade, de division ou d'armée, profite des huit jours qu'on lui accorde après sa nomination, pour faire faire des chemises et des habits. On leur fait des avances considérables sur leurs appointemens qui sont portés, depuis 4 mille jusqu' à 18 mille livres par mois. C'est le traitement qui fût assigné à Santerre et à Rossignol dans la Vendée. Presque tous les généraux mettent en réquisition le linge de table, les viandes, les vins et tous les objets qui leur deviennent nécessaires, et jamais ils ne les payent.

Note 5, page 22.

La convention abuse, même du mot de réquisition. *Il faut toujours représenter quatre millions d'hommes prêts à voler aux frontières, disait Barrère à Collot d'Herbois; il faut montrer à l'Europe cette levée générale des 85 départemens, prête à fondre sur elle, à notre voix. Elle a beau être impossible, c'est en la faisant craindre sans cesse, qu'elle produira son effet.*

Note 6, page 26.

Où occupe une partie des mendiants de Paris, ainsi que les veuves et les enfans des Volontaires, dont le supplice inutile pourrait devenir dangereux et dont les plaintes sont souvent des murmures à travailler à ces ridicules fortifications qui environnent Paris. Il n'est pas rare d'entendre les personnes qui y sont occupées dire; *quand les Autrichiens seront ici, ils se moqueront de ces redoutes, et de ces fossés sans eau; mais nous en rirons aussi, et alors tout ira mieux.* Je garantis ce fait comme le enant du sous-directeur général de ces travaux, qui m'a assuré entendre, chaque jour, ces mêmes paroles.

Un homme à qui la république doit cinq cents mille livres, est bien certainement un homme dangereux, dit chaque jour Cambon: l'industrie a aussi ses projets de contre-révolution, et c'est en ruinant les finances de la république quelle travaille à détruire la république. D'après une logique aussi concluante et quand on a des bourreaux pour Caissiers, on conçoit aisément que M. l'abbé D'Espagnac à qui il était dû 14,300,000 liv. était un des plus grands contre-révolutionnaires qu'il y eut en France. Il avait cependant rendu les plus grands services à la Convention, il avait organisé tous les charrois des armées, et avait fourni Jusqu' à 32 mille chevaux, et 7500 charriots pour le service militaire. La république payait chacun de ces chevaux 4 livres 5 par jour et lui accordait 650 livres par cheval mort. L'accusateur public du tribunal révolutionnaire a soldé, avec un mot, tous les engagements pris avec M. D'Espagnac, et il n'est pas de semaine où quelque fournisseur ou directeur des travaux ne porte sa tête sur l'échaffaud.

Note 7, page 26.

Calais, pendant le siège de Dunkerque ne pût obtenir, de la Convention, que 3 milliers de poudre. Au mois de Mars Dernier, elle ne pût en envoyer que 14 milliers à Cambrai, 39 milliers à Strasbourg, à Metz, et à Thionville. On promet tous les jours, deux mille fusils à une ville de guerre, et ordinairement, elle en recoit 4 ou 5 cent un mois après.

Note 8, page 29.

Versailles, ne renfermait, au mois de Janvier, que 28 mille six cent personnes, livrées à tous les besoins, et à tous les remords de tant de crimes inutiles. Ce parc, qui embellissait la nature et la Royauté a été abandonné, en grande partie, à ces malheureux dont la misère a créé le repentir; à cette époque, on leur fit espérer que 12 comités de la Convention seraient établis dans leur ville; et Barrère, en osant avouer à

des personnes de sa société intime, que le château de Versailles deviendrait bientôt le palais du conseil exécutif de la république, fit ordonner la réparation de ses murs. Cet homme, qui a deshonoré jusques à la gloire, dans ses éternels rapports, Barrère a osé méditer d'habiter dans le palais des rois de France.

Note 9, page 32.

Dans plusieurs parties de la Picardie et de la Normandie, dans plusieurs sections de Paris, il est dit, chaque jour, et assez publiquement : *achetons toujours ces biens d'émigrés, qu'on ne paye pas et dont on jouit : il faudra les rendre un jour, car dans le fait, nous ne pouvons pas nous dissimuler que ces biens appartiennent à leurs enfans ou à leurs heritiers ; mais en attendant, il vaut mieux que nous en profitions, que de les laisser entre les mains des administrateurs qui les dévorent.*

Note 10, page 32.

Si l'on veut connaître ce que la république française appellait, l'année dernière ses revenus, c'est à dire le produit de ses concussions et de son brigandage, je dirai que l'imposition foncière était fixée, à 300 millions, et l'imposition mobilière à 60 ; que les sols additionels de ces impositions s'élevaient à 145 millions ; (car la terre non privilégiée qui était imposée il y a cinq ans à 100 liv. supporte environ 225 liv. d'impositions ; et l'artisan ou le locataire qui payait à Paris et dans les grandes villes 50 liv. de capitation ou d'industrie est imposé, aujourd'hui, à près du triple de cette somme) que les droits de timbre, d'enregistrement et des douanes étaient un objet de 113 millions ; et que les domaines nationaux étaient portés à 206 millions de revenu. La totalité de ces sommes donne environ 830 millions.

Si l'on veut savoir quelle est la somme que la République Française extorquera, cette année, à ses malheureux esclaves, ou n'a qu'à joindre aux 830 millions cy dessus, 391 millions.

produit, réel de l'emprunt forcé, ordonné au mois de 7bre. dernier, et environ 40 millions, somme à la quelle on peut évaluer le revenu des biens dont la convention a assassiné les propriétaires depuis le 1er. avril dernier.

Note 11, page 34.

Le cœur humain n'a peut-être, jamais, donné une preuve plus consolante de cet espoir qui ne s'éteint qu'avec lui, que celle que je vais rapporter. Un homme aussi recommandable par les qualités qui le distinguent, que par un attachement incorruptible pour son ROI, trouva, dans une de ces 65 prisons où gémissent, à Paris, les victimes du crime, une demoiselle que sa naissance et ses vertus y avaient précipité. Leur union, que toutes les convenances favorisaient d'ailleurs, fût résolue; ceux de leurs parens qui gémissaient dans la même captivité l'approuvèrent, et un prêtre que sa foi alloit conduire à l'échaffaut, la bénit. Les présens de nocce furent faits, et une jouaillier de Paris livra au mois de Février pour 28 mille livres de diamans à ces deux époux que je ne nommerai point; car, ils n'ont eu encore ni le bonheur de s'évader ni celui de périr.

Note 12, page 34.

La banqueroute nationale est tellement organisé aujourd'hui, en France, chaque individu même dans les dernières classes de la société, y est tellement persuadé de son existence et il voit si clairement les progrès qu'elle fait chaque jour, que je ne crains pas d'assurer, que le gouvernement, quel qu'il soit, qui prononcera ce mot (qui a si puissamment servi la révolution) n'effrayera, n'indisposera et ne surprendra personne. La banqueroute serait aujourd'hui, acceptée avec empressement, et même avec reconnaissance, en France, par tous ceux à qui on offrirait la sûreté et le repos: il n'est pas d'individu qui ne donnât les trois quarts de sa fortune si la tranquille possession du reste lui était garantie. Je crois pouvoir dire avec la même certitude,

qu'à la réserve d'un petit nombre d'agens du Comité de salut public, la très grande partie des acquéreurs de biens nationaux, même de ceux du clergé renonceraient, aujourd'hui, à leur propriété en faveur du sommeil et de la sûreté. Presque tous ces acquéreurs ont retiré par des marchés avantageux ou des dilapidations considérables, plus que le capital des payemens qu'ils ont faits à la nation. Une grande partie des propriétaires de ces biens, est dans les prisons ou est menacée d'y descendre, car la possession d'un domaine national expose aux mêmes dangers que celle d'un bien patrimonial. Le peuple, gémissant sous le poids des impôts et des réquisitions a manifesté, dans des provinces entières, combien il regrettait le tems où il payait la dixme, la taille et les droits féodaux : il ne possède presque point de biens nationaux, et il redemande ces grands propriétaires, dont les vices ou les vertus assûraient son existence. Je n'ai pas vû de négociant, de laboureur et d'artisan qui n'en convint.

Note 13, page 38.

Trois entreprises ont été tentées, contre les prisons de Paris, par le Comité de salut public. La première eut pour but, de faire massacrer le parti de Brissot qui y était renfermé et qu'il craignait de faire juger : le 10 août 1793 fût marqué pour cet immense assassinat. L'argent fût distribué, et les liqueurs furent prodiguées ; mais les fédérés déclarèrent hautement qu'ils n'étaient pas venus à Paris pour égorger, et 900 d'entréux, parmi les quels on compte tous les fédérés de la Bretagne, quittèrent Paris le 8 et le 9, emportant les cent écus du comité. 37 sections de Paris surveillèrent pendant sept jours les prisons, et elles annoncèrent qu'elles en défendraient l'approche contre les scélérats.

Au mois de Décembre dernier il fût résolu de forcer les prisons, dans le dessein de massacrer 65 députés qui y étaient renfermés ; les sections opposèrent la même résistance et le même courage. Au mois d'Avril dernier le comité de salut

public renouvela cette horrible tentative, et la majorité des sections s'y opposa encore.

Note 14, page 39.

Il est difficile hors de France, de se faire une idée juste de la barbare lâcheté avec laquelle les jurés du Comité de salut public, cherchent à outrager les accusés. Le tribunal révolutionnaire D'Arras s'est distingué, surtout, par des atrocités inconnues jusqu'à nos jours. C'est dans les lieux de débauche et dans les repaires de la prostitution, que ses jurés, pris dans la classe du peuple la plus vile, rendent les jugemens de mort qu'ils publient le lendemain, et ces bourreaux raillent encore les victimes qu'ils viennent d'assassiner.

Depuis environ quatre mois on a interdit aux prisonniers toute espèce de communication avec les hommes ; ils éprouvent le traitement le plus barbare, et les alimens grossiers dont on les menace souvent de les priver, sont visités par les commissaires du Comité de salut public et jettés par des ouvertures qu'on referme avec soin. Des femmes enceintes sont mortes dans la prison des dames Anglaises, rue des fossés St Victor, au Luxembourg, et à la cazerne des grands Carmes, faute des secours nécessaires à leur état. *Autant de peine épargnée au bourreau*, dit Billaud-Varennes lors qu'on lui demande la liberté de faire entrer un médecin dans les prisons. Une même chambre y renferme jusque à 40 personnes. Plusieurs ont supplié le Comité de salut public et l'accusateur public du tribunal révolutionnaire de les envoyer à l'échaffaud. Couthon, mit au bas d'une aussi affreuse prière ; *il n'y a pas assez longtems, citoyenne, que tu desires de mourir.*

Note 15, page 40.

Collot-d'herbois, Phelippeaux, Guffroy et Tallien ont plusieurs fois, sollicité les faveurs d'une femme, l'ordre de son arrestation à la main. Collot-d'herbois a abusé de la frayeur d'une demoiselle de seize ans, et l'a ensuite abandonnée au

geolier de la prison de Ste. Pelagie : Grammont, commandant en second de l'armée révolutionnaire à Paris, n'a pas craint d'écrire et de signer une lettre adressée à une femme respectable. Elle était terminée par ces mots ; *tu décideras aujourd'hui de ton sort ; le divorce avec ton époux de l'ancien régime, ou la mort.* Billaud-Varennes a envoyé ordre d'arrêter et de traduire au tribunal révolutionnaire à Paris, son propre père, avocat obscur, mais estimé et irréprochable, de la Ville de la Rochelle. Le parricide n'a pas été consommé, le père de Billaud-Varennes consumé, depuis longtems, par le chagrin d'avoir enfanté un tel monstre, venait de descendre au tombeau.

Note 16, page 42.

Tous les banquiers ou agens de change de Paris furent sommés, au mois d'8bre. et de 9bre. derniers, de livrer au comité de Cambon, toutes les traites, ou lettres de change qu'ils avaient sur l'étranger, et on leur en paya le montant en assignats, le change au pair. Ce brigandage ne produisit que 270 mille livres sterlings et environ 600 mille florins. Tous les négocians furent forcés de remettre, à cette époque, leurs livres de comptes aux commissaires de Cambon, qui trouva de toutes parts des coupables et des victimes.

Jusqu'au dernier moment, on a forcé les détenus à payer les impositions dont leurs biens étaient grévés, quoique ces biens fussent séquestrés au profit de la nation, et que nul individu n'osât avouer avoir été ou être chargé des affaires des prisonniers. *Ils trouveront de l'argent* disaient Amar et Guffroy, *ou ils déterreront celui qu'ils ont enfoui : quand on desire sortir de prison, on se montre bon citoyen, et on emprunte.* C'est railler avec des poignards.

Note 17, page 42.

Il a été calculé à l'imprimerie nationale de Paris, que cette ville consommait, chaque jour 1150 rames de papier, aussi

at-il quiuntuplé de prix malgré le *maximum*. Chaque décret coûte 83 mille livres ; au 1er. Avril dernier, il avait été rendu par les trois assemblées 6800 décrets principaux.

Note 18, Page 43.

Dagomé commissaire et agent national du district de Louviers, en achetant à des marchands détaillans dans les campagnes au dessus du prix fixé par le *maximum*, et abusant en suite de la frayeur qu'il leur causait, et de son pouvoir, leur a extorqué une somme de 33,000 l. le nommé Ross curé constitutionnel de Gaillon, même district, a volé au nom de Roberspierre environ dix mille livres, apres en avoir dérobé près de quinze au nom de La Croix, et toujours avec l'arme du *maximum*. Lindet, membre du Comité de salut public, à exigé d'un fabricant d'Elbœuf, toujours sous le meme prétexte, une somme de 45 mille livres pour lui faire rendre sa liberté.

Note 19, page 43.

Quoique un Louis ne coûtât au mois de Mai dernier que 50 ou 55l. en assignats, on se tromperait si on évaluait le prix actuel des denrées d'après cette différence entre le signe qui les paye et le signe qui les vole. Rarement, le commerce revient du mépris pour un papier longtems discrédité à la confiance qu'il lui avait d'abord accordé ; et les denrées se vendent le prix qu'elles avaient atteint dans le moment où les assignats étaient, presque, sans aucune valeur : ce qui fait que les objets frappés par la loi du *maximum*, aussi bien que ceux qu'elle a épargné, sont vendus à ce taux exorbitant. Le drap de Peignou par exemple, qui n'est pas imposé se vend 150 et 160l. l'aulne, et elle coûtait 45 ou 48l. en 1790. Les souliers se vendent 25 et 30 l. La paire, quoique tous les cordonniers soient obligés d'en fournir dix paires, tous les dix jours, à leurs Comités révolutionnaires, au prix de 6l. 10s. le prix de tous les objets de nécessité ira nécessairement en augmentant, en France, tant que la guerre subsistera, par ce qu'elle oblige

à faire des émissions continuelles, et qu'elle dévore tous les objets de subsistance.

Un particulier paye une journée quelconque de travail 31. et la république la paye 51. la viande deboucherie coûtait 35 et 38 sols à Paris au mois d'Avril, et elle coûtait dans le même tems 24 sols en Normandie où il était d'autant plus facile de s'en procurer que cette province et une grande partie de la Picardie se sont toujours refusées de l'envoyer à Paris. Ce sont, de toutes les provinces de France, celles qui ont rejeté où eludé le plus constamment les loix du *maximum*.

Note 20 et 21, page 44.

Les Comités de salut public et de sûreté générale ont vendu plus de certificats de résidence qu'ils n'ont fait de loix ; et sans remonter à Osselin, à Chabot, à Fabre, &c. qui faisaient publiquement ce commerce, je dirai que Guffroy (qui fait par dessus le marché un journal intitulé *rougiff*) que Panis, Amar, Sergeant, Tallien, Collot-D'herbois, &c. vendent jusqu'à la moindre de leurs signatures ; que les deux derniers ont partagé avec Barrère 123 mille livres en numéraire et environ 37 mille livres de vaiselle, enlevée à mde. la mise. de Crussol d'Amboise ; que Barrère a exigé et obtenu d'un émigré 325 mille livres pour ne pas poursuivre son émigration ; qu'il traitait avec M. l'abbé de la Trémoille pour la succession de sa maison ; et qu'il s'était engagé de faire lever les séquestres de tous ses biens moyennant une somme de 900 mille livres ; qu'il a reçu de la famille de Mr. Chaudot, Notaire, rue Platrière, à Paris, 90 mille livres, pour faire casser par la Convention l'arrêt de mort prononcé contre lui par le tribunal révolutionnaire, le quel fût maintenu, &c. Tallien a vendu 57 passeports à Bordeaux, et il est prouvé qu'il y a reçu environ 18 cent mille livres ; &c.

Que nous importe l'innocence de telle personne, disent chaque jour les membres des Comités de la Convention aux administrateurs qui vont solliciter les libertés ? elle est riche, elle est coupable ; on n'a besoin ni d'un nom, ni d'une fortune pour obéir, et quand

on n'est pas né sans-culotte, il faut être le plus adroit, ou aller au tribunal révolutionnaire. Ces propres paroles ont été prononcées par Amar et Guffroy.

Ou calcule froidement au Comité de sûreté générale les sommes que produiront les assassinats. C'est ainsi que Cambon en parlant du compte qu'il venait de lui envoyer sur les 133 négociants, traduits de Nantes à Paris, déclara publiquement que la totalité de leurs capitaux s'élevait à 624 millions. 29 de ces victimes périrent dans trois jours, et l'on est persuadé qu'elles avoient été empoisonnées au moment de leur entrée dans les prisons de Paris. La fortune d'un particulier est si évidemment la mesure des dangers qu'il doit courir, qu'on a exigé des détenus un compte exact de leurs biens, et l'exposé de leur vie politique depuis le 4 May 1789; et cette déclaration juge toujours les prisonniers. La veuve et les enfans d'un condamné sont réduits à la plus profonde misère, car enfrappant un innocent, le Comité de salut public étend la confiscation de ses biens sur ceux de sa famille.

Note 22, page 46.

La Comité de salut public a envoyé trois fois des commissaires à St. Denis. Les habitans de cette ville parvinrent à empêcher l'ouverture des caveaux jusqu'au mois de Décembre. à cette époque on mit en pièces toutes les statues des ROIS et des REINES de France, et tous les monumens des deux premières races furent détruits. Les tombeaux furent ouverts, les cercueils fondus, et les ossemens brûlés ou jetés avec ceux des animaux. TURENNE fût exposé aux regards des députés de la Convention, et tous les scélérats, jusqu'à Pelletier St. Fargeau, portèrent une main sacrilège sur les restes de ce grand homme. Il est impossible de se faire une idée de la lâche barbarie avec la quelle les brigands de la Convention descendirent dans les tombeaux, et de la manière atroce dont les souterrains de l'église de St. Denis furent dévastés.

Les Mausolées de LOUIS XII, de FRANÇOIS I. et de

TURENNE furent épargnés. Peut-être le génie du mal reculat-il devant ces chefs-d'œuvres de l'art ! les restes des BOURBONS échappèrent à la barbarie des commissaires, et un serviteur non moins heureux que fidèle commit ce vol sublime, et les déposa dans une sépulture ignorée.

Note 23, page 47.

J'ai dit qu'il passait pour certain que Marat avait été empoisonné par Robespierre, et c'est avec le même concours de preuves que j'ai avancé, (quelle que soit l'in vraisemblance du forfait, aux yeux du public,) que Robespierre avait dirigé le poignard de Charlotte Corday. Elle est morte en criant : *vive la république* ; ses dépositions, et toutes les particularités recueillies sur les sept jours qui se sont écoulés entre son arrivée à Paris et son supplice, ne laissent aucun doute sur les principes de cette victime du fanatisme de la liberté.

C'est peut être, ici, le lieu de répéter que je n'ai point cherché à calomnier les Jacobins, et j'avoue même que le regard la chose comme impossible. Tout ce que le crime a de plus horrible, la barbarie de plus atroce, et la bassesse de plus vil, a dirigé leur conduite depuis six années, et j'ai cherché à les peindre tels que je les ai vus constamment. Je suis plus convaincu que jamais que ce n'est pas tant la grandeur de leurs moyens et l'étendue de leurs talens, que l'intensité de leur scélératesse et l'innombrable quantité de leurs émissaires qui cherchent à profiter habilement, dans tous les pays, des moindres événemens, qui ont fait leurs succès jusqu'à ce jour. Les députés de la Convention Nationale sont, eux-mêmes, aussi méprisés par la plus vile populace de Paris, qu'ils sont méprisables, et on ne peut être injuste à leur égard, qu'en leur accordant des vertus ou des remords.

Note 24, page 48.

La populace de Paris a jugé, hautement, Marat et le Peltier-St. Fargeau ; et le jour même de leur *inauguration*, les

forts, et les femmes de la Halle se permirent les comparaisons les plus frappantes et dans les termes les plus énergiques. On a enlevé, dans le Panthéon, ces bas-reliefs, chefs-d'œuvres de sculpture, ainsi que tout ce qui pouvait retracer le souvenir de la religion. Le plus auguste de ses temples est, aujourd'hui, réservé aux scélérats les plus vils.

Note 25, page 49.

Presque toutes les places, ainsi que les rues de Paris ont changé de nom, et la plupart des communes qui environnent cette ville ont pris celui de *Brutus*, de *Marat*, de *Mutius-Scaevola*, de *Sans Culottide*, &c. Il fallait d'autres noms, comme un autre tems, pour des crimes nouveaux.

Note 26, page 51.

Le peuple en général ne se soumet qu'avec peine à toutes ces sâles nouveautés, et il se moque publiquement, à Paris, du *Germinal*, de la *Décade*, et du *Primidi*. On est obligé d'accorder une grande surveillance, dans les campagnes, au *Calendrier républicain* : et il n'est pas de Dimanche, où on ne mette en prison de malheureux paysans, s'ils sont vêtus plus proprement que les autres jours de la semaine.

Note 27, page 52.

On a placé à Paris et dans plusieurs communes de la république, l'inscription suivante, devant le champ destiné aux sépultures ; *ici l'on dort d'un sommeil éternel*. On plante ordinairement, un peuplier chargé des couleurs et des emblèmes du crime, sur la tombe qu'on vient de fermer.

Note 28, page 53.

Les mendiants remplissent les rues de Paris, et infestent les avenues de la salle des séances de la Convention. Ces haillons se mêlent souvent avec les législateurs et remplissent le palais des Thuilleries de leurs vociférations. Ils obtinrent, après un mois de refus, le décret que donna de rendre gratuitement et

sur le champ tous les effets, dont la valeur n'était pas de 501, qui avaient été déposés au Mont-de-piété. Toutes les loix promulguées par la Convention pour détruire la mendicité à Paris, ne prouvent que leur impuissance et son accroissement successif. Au mois de Janvier, cette commune fût forcée de donner un lit et les premiers secours à ces malheureux, et leur nombre s'éleva à plus de 77 mille.

Note 29, page 53.

Les cendres, les vieux cuirs et le vieux linge ont été mis en requisition, et il exactement vrai de dire qu'aucun individu n'a aujourd'hui en France la propriété du moindre de ses effets.

Note 30, page 54.

Dans aucune partie de la France, la Convention n'est plus abhorrée qu'à Paris. Un député ne va jamais au supplice, sans que le peuple ne dise hautement, jusques dans la cour des Thuilleries. *Nous aurons le plaisir de voir tous les députés aller à leur tour à l'échaffaud.* 500 hommes, déterminés à vaincre ou à périr dissoudraient la Convention et seraient les maîtres de cette capitale de vainqueurs, de héros et d'assassins.

Note 31 et 32, page 58.

Ces faits ont été avoués par le nommé Pierry aide de camp de Santerre : il n'a caché aucune des horreurs commises dans la Vendée, pas même les 300 livres de poison que le Comité de salut public envoya pour empoisonner les vins et les puits. Elles ont été confirmées par Francois la Primaudière député de Sablé à la Convention Nationale, et envoyé dans les départemens de la Sarthe et de Mayenne et Loire.

Note 33, page 60.

La Convention a laissé paraître toute la crainte que lui causa le nom de La Tremoille dans la Vendée, et il n'est pas de moyens qu'elle n'ait employé pour en détruire l'effet : elle supposa qu'il s'était déclaré Roi du Maine et du Poitou, elle répandit

plusieurs fois le bruit de sa mort et elle ordonna enfin qu'il serait traduit à Paris et exécuté sur la place de la Révolution. *C'est principalement le peuple de Paris qu'il faut détromper,* disaient alors la Primaudière, et Sevestre député de Rennes, (homme infiniment dangereux et réunissant beaucoup d'esprit et d'astuce à un grand courage) *il faut lui faire voir sur l'échafaud ces grands noms qui lui en imposent encore : il faut, qu'à notre exemple, il appelle brigands les Royalistes de la Vendée sans quoi il cesserait peut-être de les combattre.*

Note 34, page 61.

Il n'y eut pas jusques à Pelletier St. Fargeau, ce jeune assassin de sa famille, ce confident de Roberspiere, qui portait toujours le portrait de ce tyran sur son cœur, cefuyard du 1er mai 1792 qui avait cependant promis de porter aux Jacobins le crâne du major du regiment de la Tour, dragons, et d'y boire le sang du dernier Gentilhomme Francais, il n'est pas jusqu' à St. Fargeau qui n'ait cru insulter la constitution Anglaise. 24 heures lui suffirent pour traduire, étudier et outrager cette constitution; et jamais plus d'ineptie ne fût jointe à plus de scélératesse.

Note 35, page 62.

Pour expliquer les victoires et les craintes du Comité de salut public, il faut connaître la lâcheté et la tyrannie de ses membres. Ils offrent, à chaque instant, les plus grandes contradictions. Ils font et défont, veulent et ne veulent pas, ils tremblent et ils égorgent. Plongés dans le débauche, couverts du mépris du peuple, on les voit dans les succès affecter l'orgueil le plus impudent, et on les voit après un grand revers s'abandonner à une lâcheté privée dont il est difficile de se faire une idée. Il y eût trois époques où ils crurent avoir un grand risque à courir : ils furent au moment de quitter Paris au Mois de Septembre 1792, et de se retirer dans le Bordelais, au Mois d'Août 1793, de se répandre dans le Comtat Venaissin, et au Mois de Mars dernier de fuir en Suisse.

Les membres du Comité de salut de public sont bien persuadés que ce même peuple qui les applaudit et les soutient, les abhorre et les abandonnerait à l'approche des puissances alliées ; et que demain il crierait *périssent tous les députés*, si une armée victorieuse était à la vue de la capitale. On a entendu ces propres paroles de la bouche même de Barrère, et Roberspierre partageait cette frayeur.

Note 36, page 62.

Il n'est pas de cour et de carré de jardin où le Parisien tremblant n'ait planté des légumes ; on a mis des pommes de terre jusques dans les allées du jardin des Thuilleries. Par tout on s'est empressé d'arracher les gazons et de détruire les jardins Anglais dont le goût suffisait pour être prévenu d'une intention contre-révolutionnaire.

Note 37, page 63.

Il est des sections de Paris, il est plusieurs communes dans ses environs où l'on a fait l'énumération des vaisseaux qui flottent sur la Tamise, des matières d'or et d'argent, des étoffes, du fer, des chevaux que la ville de Londres renferme ; et le pillage à discrétion de cette ville fût promis aux sans-culottes.

Note 38, page 72.

Il n'est pas de jour où l'on n'ait entendu des hommes du peuple dire hautement dans les rues, *tous ces supplices là ne nous donnent pas du pain. Nous étions cent fois plus heureux sous cet ancien régime contre le quel on crie tant. Il y avait des abus, mais nous avions de quoi vivre et nous étions tranquilles, &c.*

Chaudron-Rousseau, député de la haute Marne qui a entendu ces propos, dit : *j'en ai ouï bien d'autres et à Paris et dans mes missions ; et s'il fallait que le Comité de salut public envoyât à l'échaffaud tous ceux qui en tiennent d'aussi coupables, il n'aurait jamais fini.*

FIN DES NOTES.

E R R A T A.

Page	ligne	
vii	2	vent, <i>lisez</i> veut
ix	20	et misère, <i>lisez</i> misère et
5	2	nécessite, <i>lisez</i> nécessité
5	18	Huningue <i>lisez</i> Huningue
6	20	meméraire <i>lisez</i> numéraire
7	3	hûpitaux <i>lisez</i> hôpitaux
9	18	dan sune, <i>lisez</i> dans une
9	21	forcees, <i>lisez</i> forcées
10	19	abaneonner, <i>lisez</i> abandonner
11	21	ré duisent, <i>lisez</i> réduisent
12	5	converts, <i>lisez</i> couverts
20	22	frontirés <i>lisez</i> frontières
21	19	menaca it, <i>lisez</i> menacait
22	22	convert, <i>lisez</i> couvêrt
23	1	dârmer, <i>lisez</i> d'armer
24	18	it fût, <i>lisez</i> il fût
25	11	cette e ville, <i>lisez</i> cette ville
27	3	cest à-dire, <i>lisez</i> c'est-a-dire
27	6	cecode, <i>lisez</i> ce code
27	11	Combacérés, <i>lisez</i> Cambacérés
27	14	<i>propriete</i> , <i>lisez</i> propriété
29	3	dêncans, <i>lisez</i> d'encans
29	8	Royamne, <i>lisez</i> Royaume
31	16	du biens, <i>lisez</i> des biens
32	19	sans cette <i>lisez</i> sans cesse
32	25	armée <i>lisez</i> année
38	23	n'en pêche, <i>lisez</i> n'empêche
49	16	<i>epuree</i> , <i>lisez</i> épurée
49	26	<i>l'egalite</i> , <i>lisez</i> l'égalité
51	3	des nom, <i>lisez</i> des noms
54	12	<i>denonce</i> , <i>lisez</i> dénoncé
54	13	<i>arrete</i> , <i>lisez</i> arrêté

Page	ligne	
56	19	croisade, <i>lisez</i> croisade sublime
57	20	convert, <i>lisez</i> convert
58	22	eteen, <i>lisez</i> et en
65	6	touts, <i>lisez</i> tous
66	5	les provinces, <i>lisez</i> ces provinces
66	25	liberte, <i>lisez</i> liberté
67	2	moderes, <i>lisez</i> modérés
69	7	année, <i>lisez</i> année
69	8	propriete, <i>lisez</i> propriété
70	13	fleuyres, <i>lisez</i> fleuves
70	24	rererevs, <i>lisez</i> revers
76	11	Royaute, <i>lisez</i> Royauté
76	13	ne pour, <i>lisez</i> né pour
80	12	pourmême la perfidie de la clémence
		Soutenir, <i>lisez</i> même la perfidie de la
		clémence pour soutenir
83	5	L défaut, <i>lisez</i> le défaut
84	5	brigade, <i>lisez</i> brigade
84	32	enant, <i>lisez</i> tenant
85	27	Versailles, <i>lisez</i> Versailles
93	16	condamne <i>lisez</i> condamné
97	7	eeecore, <i>lisez</i> encore



